



CONTRIBUTION

Une conception élargie de l'éco-industrie au service du territoire

SEPTEMBRE 2023



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Comment concilier environnement et réindustrialisation ?

L'évolution du contexte industriel consécutif à la crise COVID mais également aux tensions liées à l'évolution de la géopolitique mondiale ont remis la souveraineté au cœur des objectifs européens et nationaux en dualité avec la préservation des ressources.

Accélérer la transition écologique et énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et engagements pris, se traduit par la nécessité de développer une industrie propre et responsable tant dans les process de production, que dans l'utilisation des ressources nécessaires et dans l'usage même des produits fabriqués.

La contribution présentée ici et portée par la Section Industrie du CESER, s'est donnée pour objectif d'identifier les bonnes pratiques et les efforts déployés sur le territoire régional en faveur du développement de l'éco-industrie.

S'appuyant sur une conception volontairement large de l'éco-industrie, la contribution présente tout d'abord le contexte et les enjeux environnementaux spécifiques à l'industrie ainsi que les points d'entrée multiples qui concernent le développement de solutions éco-industrielles et la nature de leurs impacts.

Des démarches concrètes d'acteurs régionaux de taille et de secteurs divers sont ensuite mises en avant ainsi que les leviers mobilisés et les dispositifs de soutien des pouvoirs publics au développement de l'éco-industrie.

C'est en insistant sur le rôle de l'innovation comme axe majeur de développement de l'éco-industrie, sur les savoir-faire régionaux et en s'appuyant à la fois sur la mobilisation de l'écosystème et notamment le rôle des start-ups à impact comme accélérateur de solutions au service de la transition écologique et énergétique et sur les difficultés rencontrées par ces start-up industrielles que le CESER établit un certain nombre de recommandations.

Fruit des réflexions de la société civile organisée, ces recommandations se donnent un double enjeu : aller plus vite en région et emmener le plus grand nombre d'entreprises pour en faire un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2023-17



Présidente de la Section Industrie

Mme Françoise PFISTER



SOMMAIRE

Introduction	9
L'éco-industrie : définitions, enjeux, axes et points d'entrée	11
Comment définir l'éco-industrie ? Quelles sont les grands axes pour la développer.....	11
▶ La transition vers la neutralité carbone.....	12
▶ Le développement du recyclage et de l'économie circulaire.....	12
Quels sont les différents points d'entrée du point de vue de la chaîne de valeur industrielle pour intégrer ces différents axes, pour lesquelles l'écosystème contribue à apporter des réponses pertinentes ?.....	13
▶ La dimension matériaux et approvisionnement.....	13
▶ La dimension production industrielle.....	14
▶ La prise en compte des externalités.....	14
Des entreprises impliquées et engagées, des approches différentes : cas concrets et dispositifs de soutien des pouvoirs publics	16
France Chimie : un engagement très fort du secteur sur la décarbonation	17
TotalEnergies : évolution vers une compagnie multi-énergies et accompagnement de PME dans la transition énergétique.	19
Secteur de la Construction : Eiffage, des moyens dédiés pour l'éco-industrie.....	21
Agro-alimentaire : Sain-Jean, la démarche volontariste de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) d'un PME	26
Secteur de la Santé : Biomérieux, une stratégie RSE inscrite dans une vision de long terme	26
Michelin : une approche du « tout durable »	27
Dans les industries mécaniques et métallurgiques : des approches diverses.....	28
▶ Techné : une PME familiale engagée dans l'élaboration d'un bilan carbone.....	28
▶ Bosch Rexroth : une reconversion industrielle de site et un engagement fort dans la transition écologique et énergétique.....	29

- ▶ Thermi-lyon : l'exemple d'une PME de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) confrontée à la sobriété énergétique et à l'électrification de ses process..... 30

Les dispositifs publics de soutien au développement de l'éco-industrie.....32

- ▶ L'Union européenne 32
- ▶ Le plan France 2030 33
- ▶ L'action de la Région : plan d'urgence et industrie du futur 36
- ▶ À l'échelle infra-régionale : les initiatives de métropoles 36

Accélérer les solutions pour l'éco-industrie par l'innovation : un savoir-faire régional, des pôles de compétitivité impliqués, les start-ups à impact : un « potentiel » à soutenir.....37

Clauger, un apporteur de solutions auprès des industriels..... 37

Les pôles de compétitivité AXELERA et POLYMERIS : des feuilles de route orientées sur l'accélération de l'éco-industrie38

- ▶ Le Pôle AXELERA 38
- ▶ Le Pôle POLYMERIS..... 41

Les start-ups industrielles à impact : un levier de développement de l'éco-industrie spécifique44

- ▶ Le collectif des start-ups industrielles (CSI) : faire connaître ces entreprises 44
- ▶ Ecoat : le parcours d'une start-up à impact dans le secteur de la chimie..... 45
- ▶ Polyloop : une start-up qui développe une solution pour le recyclage des PVC..... 46

L'ébauche de solutions de financement des start-ups industrielles à l'échelle régionale 47

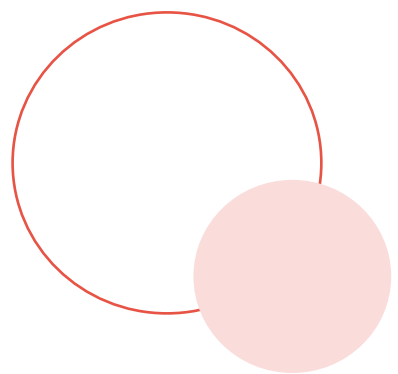
- ▶ L'Economie Sociale et Solidaire prête à se mobiliser 47
- ▶ Kreaxi : une proposition pour soutenir le développement de start-ups industrielles..... 48





SOMMAIRE

Éléments de synthèse avant préconisations	51
Les préconisations du CESER	51
Axe 1 : Faire connaitre, valoriser les efforts de l'industrie régionale.	52
Axe 2 : Accompagner la transformation des entreprises traditionnelles	55
Axe 3 : Soutenir les innovations de rupture et les démarches collectives territoriales et/ou par filières	55
Conclusion	57
Bibliographie	58
Contributeurs	59
Remerciements	62
Déclaration des groupes	62
Résultats des votes	70
Contacts	77





Introduction

Contexte

À travers sa Section Industrie, le CESER avait finalisé en mai 2021 une note sur les impacts du COVID-19 sur le développement industriel. Cette note pointait une forte évolution du contexte industriel et l'accélération d'un certain nombre de mutations. Depuis, la nouvelle donne de la géopolitique mondiale et les tensions qui en découlent ont encore davantage amplifié la rupture avec la période précédente. Cela modifie la grille de lecture des activités industrielles.

Enjeux

La souveraineté industrielle est remise au cœur du débat en dualité avec la préservation des ressources. Cela traduit une attention particulière et des enjeux liés à la relocalisation de certaines activités mais surtout la localisation d'activités en émergence issues du développement de nouvelles filières industrielles. La réindustrialisation, l'innovation et la compétitivité industrielle sont au cœur de cette recherche de souveraineté quelle qu'en soit l'échelle : Europe, France, Région, ...

En parallèle, le contexte nouveau se traduit par des enjeux liés aux difficultés ou menaces d'approvisionnement sur un certain nombre de ressources énergétiques, de matières premières ou composants intermédiaires qui fragilisent les productions en Europe. Des solutions optimisant les ressources, reconsidérant le positionnement dans la chaîne de valeur, sont donc à mettre en œuvre.

Mais cela doit aller de pair avec la nécessité d'accélérer la transition écologique et énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et engagements pris.

Cela se traduit par la nécessité de développer une industrie propre et responsable tant dans les processus de production, que dans l'utilisation des ressources nécessaires et dans l'usage même des produits fabriqués.

Le CESER avait identifié dans sa contribution amont au Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation (SRDEII) « les priorités du CESER pour le futur SRDEII » la transition écologique comme une macro-priorité et le soutien à la relocalisation/localisation d'activités industrielles comme un objectif opérationnel majeur.

Objectifs

L'objectif de la contribution est d'identifier les bonnes pratiques et les efforts déployés sur le territoire régional en faveur du développement de l'éco-industrie telle qu'elle sera définie dans la première partie.



Où en est-t-on dans la région sur le développement de l'éco-industrie ? Comment accélérer ?

Ce développement est déjà une réalité dans de nombreux secteurs, il est synonyme d'efforts mais également d'opportunités, de déploiement de nouvelles solutions. C'est également une opportunité pour l'industrie régionale par un engagement fort dans cette démarche de progrès d'en faire un marqueur visible et reconnu.

Les solutions mises en œuvre se situent à différents niveaux. Des objectifs qui sont liés au processus de production, à son amélioration, on peut penser aux démarches de sobriété, de décarbonation et d'économie circulaire.

Cela concerne également la biodiversité, la contribution n'abordera que très brièvement cet aspect et uniquement à travers la description de cas concrets¹ car la préservation de la biodiversité concerne l'ensemble des activités humaines, et fait l'objet d'une approche transversale au CESER.

Pour autant, l'industrie fournit des solutions qui s'appliquent à d'autres secteurs : mobilité, bâtiment, etc. La capacité d'innovation de l'industrie à apporter des solutions vertueuses pour l'environnement repose à la fois sur sa capacité à générer de l'innovation en interne mais également, sur sa capacité de soutenir le développement industriel de start-ups à impact. Il s'agit ici de s'intéresser aux start-ups industrielles et non numériques et à celles qui sont spécifiquement positionnées sur le champ de la transition écologique et énergétique



Démarche

PARTIE 1

La contribution dans sa première partie présentera le développement de l'éco-industrie, ce qu'il recouvre, le contexte et les enjeux environnementaux spécifiques à l'industrie ainsi que les points d'entrée multiples qui concernent le développement de solutions éco-industrielles et la nature de leurs impacts.

PARTIE 2

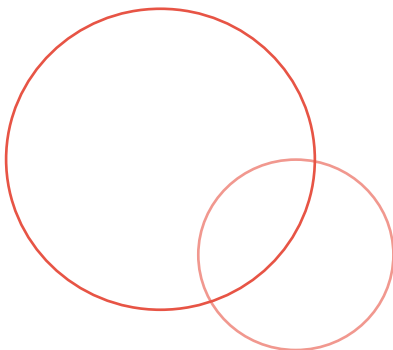
La deuxième partie illustrera des démarches concrètes d'acteurs régionaux de taille et de secteurs divers engagés ainsi que les leviers mobilisés. Elle présentera également les dispositifs de soutien des pouvoirs publics au développement de l'éco-industrie.

PARTIE 3

La troisième partie insistera sur le rôle de l'innovation comme axe majeur de développement de l'éco-industrie, les savoir-faire régionaux, la mobilisation de l'écosystème et notamment le rôle des start-ups à impact comme accélérateur de solutions au service de la transition écologique et énergétique. Elle montrera aussi les difficultés des start-up industrielles à financer leur outil de production.

PARTIE 4

La dernière partie constituera les recommandations du CESER pour aller plus vite en région et emmener le plus grand nombre d'entreprises pour en faire un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes.



¹ En effet, le CESER à travers sa commission « environnement et transition énergétique » présentera en fin d'année une contribution sur le thème « économie et biodiversité » qui développera cette question.

Comment définir l'éco-industrie ? Quelles sont les grands axes pour la développer

Le CESER a souhaité volontairement s'inscrire dans une conception large de l'éco-industrie au sens de la définition de « l'inter-naute » :



« L'éco-industrie se définit comme une industrie qui prend en compte l'environnement et qui compte donc parmi ses objectifs la réduction de la pollution, la préservation des ressources et la protection du milieu naturel ».



L'éco-industrie : définitions, enjeux, axes et points d'entrée

Plusieurs leviers poussent l'industrie dans une démarche vertueuse vis-à-vis de l'environnement : des aspects réglementaires, une nécessité d'économie de ressources et une opportunité en termes d'image, souvent portée par les salariés et recherchée par les clients. La combinaison de ces différents leviers conduit de nombreuses industries à aller in fine au-delà du cadre réglementaire et à mobiliser des investissements importants. C'est un facteur de compétitivité grandissant.

C'est un parti-pris que le CESER revendique, s'éloignant des définitions plus restrictives souvent utilisées par les acteurs institutionnels. Cette définition simple et pratique a le mérite d'inclure également des industries qui pourraient répondre à une définition plus restrictive telle que celle donnée par Ekopo.fr, le média référent de l'économie positive, et sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

« Une éco-industrie désigne une industrie dont la principale activité consiste à proposer des solutions, des produits, des prestations, pour lutter contre la pollution et/ou protéger l'environnement. On retrouve parmi les éco-industries une bonne partie des industriels spécialisés dans les énergies renouvelables, dans les économies d'énergie ou dans le recyclage des déchets. Peuvent également prétendre au titre d'éco-industrie, les industries qui œuvrent pour limiter ou corriger la pollution de l'eau ou de l'air, celles qui permettent de défendre et de préserver les écosystèmes, ... ».

Deux axes permettent de développer l'éco industrie.

► La transition vers la neutralité carbone

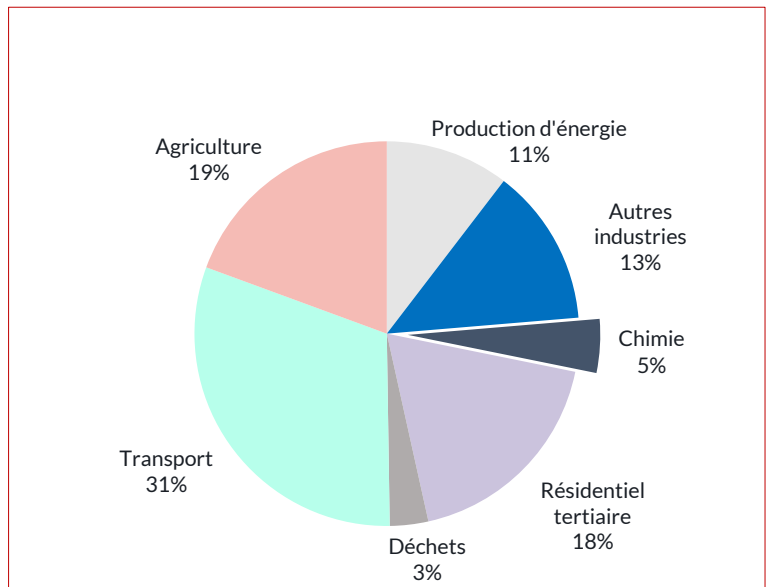
Cet objectif à 2050 du pacte vert européen comme de la future Stratégie Française Energie Climat (SFEC) exige à la fois de remplacer très largement les énergies fossiles par des énergies décarbonées (électrification des usages et décarbonation de la production électrique) et de réduire la consommation finale d'énergie par amélioration de l'efficacité énergétique des équipements ou réduction de la production.

Économiquement, cela se traduit par **trois mécanismes**² qui sont à l'œuvre à l'échelle macro-économique comme à celle des entreprises :

- ➔ Substitution de capital à des combustibles fossiles,
- ➔ Réorientation des solutions vers des alternatives aux énergies fossiles et amélioration de l'efficacité énergétique,
- ➔ Modération des usages et des consommations énergivores soit le développement de la sobriété.

Pour mémoire, il faut rappeler que l'industrie représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dont 5 % pour la chimie, derrière les transports 31 % et l'agriculture 19 %.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre en France en 2019



Source : France Chimie

► Le développement du recyclage et de l'économie circulaire

On peut considérer l'économie circulaire à travers **3 domaines** et **7 piliers**.



Source : ADEME

² France Stratégie - Note d'analyse n°114 - Jean PISANI-FERRY et Selma MAHFOUZ.

On peut intégrer sous cette rubrique l'ensemble des processus économes en ressources dont l'eau et l'ensemble des matières premières constitutives de la chaîne de production. Concernant la gestion de l'eau, le CESER avait souligné dans la contribution « Urgence climatique et ressources en eau : comment limiter les conflits d'usage », élaborée par la Commission « Environnement et transition énergétique et adoptée en juin 2022, que si 10 % de l'eau est prélevée par l'industrie, elle n'en consomme que 6 % par un effort de recyclage. Pour augmenter celui-ci, une des préconisations portait sur la réutilisation des eaux non conventionnelles dans les processus industriels.

Dans cette rubrique, on peut également intégrer le recyclage des déchets et les modifications de l'offre qui peuvent porter sur **plusieurs angles** :

- ▶ Le **développement de l'éco-conception** qui consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Il s'agit d'intégrer les questions de recyclabilité du produit mais également de ses contenants (emballages), et des services potentiellement associés : maintenance, mise à jour, etc.
- ▶ Le **développement de l'économie de la fonctionnalité** qui se traduit par la mise à disposition d'un service, d'une solution au client davantage que la mise à disposition d'un produit. Cela se traduit par un engagement sur les usages davantage que sur la technicité du produit, et relève d'une démarche de co-construction (exemple : le client achète des kilomètres non plus un véhicule, une collectivité pour une salle de spectacle achète des heures d'éclairage et non une installation...).

- ▶ Le **développement de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières... En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, l'écologie industrielle et territoriale transforme les systèmes de production et de consommation en favorisant les fonctionnements en quasi-boucle fermée. Elle s'inscrit dans la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire.

Les synergies des démarches d'EIT peuvent concerner :

- Le bouclage de flux en interne,
- Les synergies de substitution (le rebut de l'un devient la matière première de l'autre),
- Les synergies de mutualisation (mise en commun de services, de moyens techniques et humains, partage de ressources et d'équipements),
- La création de nouvelles activités innovantes via la mise en œuvre d'activités économiques en circuits courts.

Cette présentation des différents axes de l'éco-industrie invite à se replacer du point de vue des industriels et à se poser la question miroir.



Quels sont les différents points d'entrée du point de vue de la chaîne de valeur industrielle pour intégrer ces différents axes, pour lesquelles l'écosystème contribue à apporter des réponses pertinentes ?

▶ La dimension matériaux et approvisionnement

La politique d'achat de l'entreprise et la prise en compte dans la nature des intrants nécessaires à la production, constitue un premier point d'entrée. Plusieurs conditions sont nécessaires et sont très différentes selon les activités. La possibilité d'une part de bénéficier de plusieurs options possibles de provenance des matériaux, de sécuriser les approvisionnements tant d'un point de vue géopolitique qu'intrinsèque à la nature du produit (intempérie, etc.). D'autre part, de bénéficier d'un approvisionnement à un prix qui ne soit pas susceptible de mettre en difficulté l'entreprise et ses emplois et de la capacité à répercuter les surcoûts au client final dans un contexte inflationniste. Pour l'entreprise, il s'agit aussi de pouvoir être informée des innovations, possibilités éventuelles de substitution de matériaux. Le lien avec l'écosystème, par exemple l'animation proposée par la délégation régionale du Conseil National des Achats ou le regroupement des achats pour certaines PME peuvent être des initiatives intéressantes.

► La dimension production industrielle

Pour l'industriel, le cœur de métier est celui de la production : c'est dans cette étape qu'il maîtrise globalement, que les points d'entrée sont les plus évidents.

Il faut intégrer toutefois le renchérissement de l'énergie et des matières premières qui modifient les paramètres de l'organisation de la production.

Il est possible de faire varier le process et l'organisation de la production pour atteindre un certain nombre d'objectifs liés à l'éco-industrie. Là également, le soutien de l'écosystème et la diffusion d'innovations, et notamment la digitalisation, peuvent être des facteurs d'accélération importants. Si principalement ils concernent le process, sont tout aussi importants le lien avec les produits, les services qui peuvent être associés et les modèles économiques qui en découlent... Cette évolution n'est pas sans risque pour l'entreprise : fonds de roulement, relation au client, appréhension du marché, coût et pérennité de l'entreprise.

► La prise en compte des externalités

Il s'agit ici de prendre en compte cette axe tout au long de la chaîne de production, afin de limiter l'impact des pertes et déchets : traitement des déchets, valorisation des émissions, exploitation des pertes et rebuts (ré-exploitation des fumées ou chaleurs émises lors de la production notamment), recyclage de matériaux, maîtrise des risques etc. Il s'agit de viser aussi bien la limitation de l'impact des externalités sur l'environnement direct de l'entreprise que sur son bilan carbone.

Pour agir sur ces dimensions, les entreprises peuvent engager des démarches d'évolution internes ou faire appels à des offreurs de solutions à impact. Parmi celles-ci, les start-ups porteuses de solutions et leur passage à une phase industrielle est un enjeu majeur pour le développement et l'accélération de l'éco-industrie.

Pour l'ensemble de ces questions, les personnes auditionnées ont toutes témoigné du rôle déterminant des salariés dans ces processus, rôle moteur et un engagement très fort dans la trajectoire de développement de ces démarches de progrès dans l'entreprise. Les salariés se sentent particulièrement concernés et impliqués dans les démarches de RSE.

Bien évidemment cela nécessite de considérer pour chaque aspect décrit précédemment les contraintes spécifiques liées au secteur d'activité de l'entreprise.

La deuxième partie va donc présenter des cas concrets d'entreprises et les démarches qu'elles ont déployées en faveur de l'éco-industrie.





02

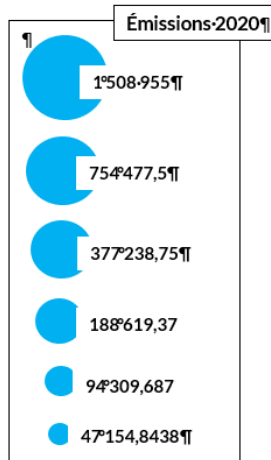
Des entreprises impliquées et engagées, des approches différentes : cas concrets et dispositifs de soutien des pouvoirs publics

Cette deuxième partie sera consacrée à la présentation de démarches concrètes présentées par des entreprises de secteurs traditionnels. Elles mobilisent un ou plusieurs axes évoqués précédemment. Il s'agit d'en présenter les principaux objectifs et leviers, sans viser à l'exhaustivité de l'action de chacun des acteurs. Elle présentera également les dispositifs publics de soutien à l'éco-industrie.

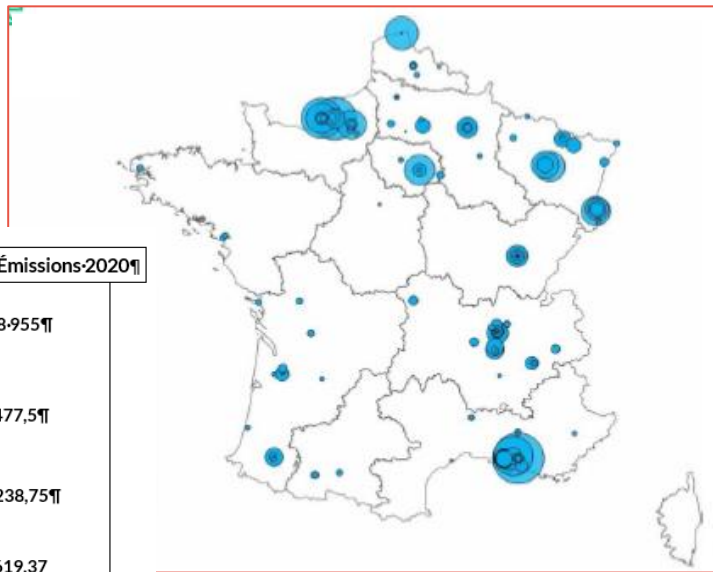


France Chimie : un engagement très fort du secteur sur la décarbonation

France Chimie, l'organisation professionnelle du secteur s'est engagée dans une feuille de route de la décarbonation. Représentant 5 % des émissions de GES à l'échelle nationale, les sites émetteurs se répartissent de la manière suivante.



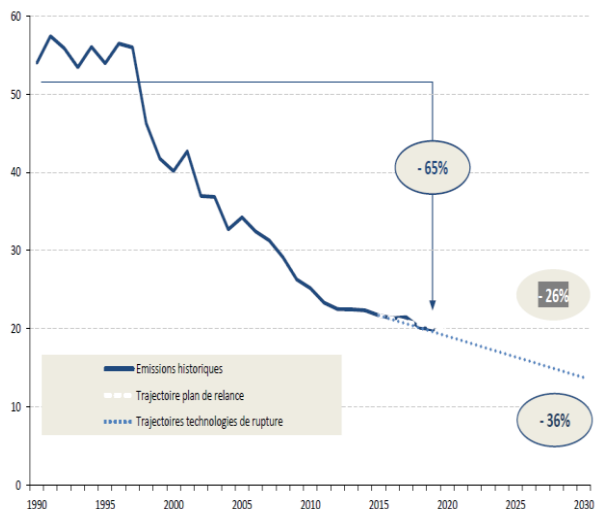
Répartition géographique des émissions de gaz à effet de serre dans la chimie en France



Source : France Chimie

France Chimie estime qu'il est possible d'atteindre une baisse de 36 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030.

Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre de la Chimie en France (Mt_{eq,CO2})



Leviers de décarbonation	Potentiel de décarbonation en 2030 vs. 2015
Chaleur biomasse et CSR	-10 %
Efficacité énergétique	-6 %
Abatement du N ₂ O	-4 %
Remplacement des gaz HFC	-4 %
Electrification des procédés	-2 %
Trajectoire plan de relance	-26 %
Hydrogène bas-carbone	-3 %
Capture et stockage ou valorisation de CO ₂	-7 %
Trajectoire technologies de rupture	-36 %

Source : France Chimie

Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée en tant que première région de production et d'un tissu constitué d'ETI, PME et Startups. Ce secteur regroupe 33 000 salariés directs, avec des emplois durables et qualifiés.

Pour atteindre ces objectifs de réduction de 36 %, la chimie peut s'appuyer sur l'expérience de ses plateformes et notamment celle de Roussillon, qui à travers de la mutualisation de moyens et de services et une réflexion autour d'une écologie industrielle et territoriale, accélère la décarbonation du secteur.

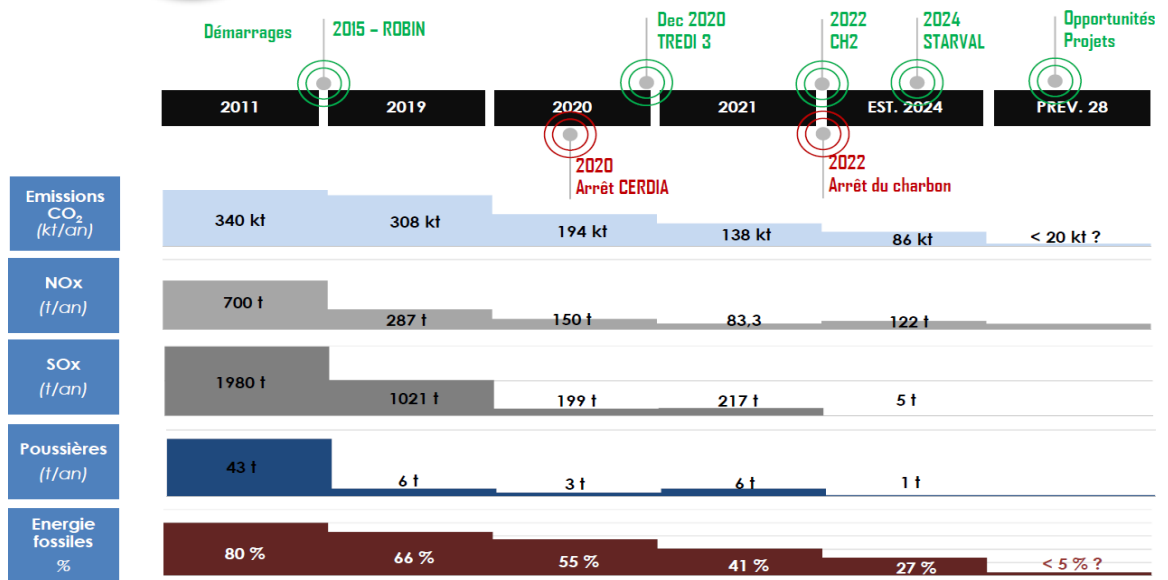
Cette plateforme, c'est :



Sur le **site de Roussillon**, le Groupement d'Intérêt économique (GIE) Osiris a en charge la production la distribution de chaleur. Sur ce site, le plus gros investissement a été l'installation d'HEXCEL, producteur de fibre de carbone destiné à l'aéronautique, permettant la réduction de carburants de 25 %. Aujourd'hui, il y a eu 200 M€ d'investissements mais 300 M€ en plus sont à venir pour des projets en lien avec l'environnement. L'installation d'une usine de production de paracétamol (projet Phoenix) et une centrale photovoltaïque sont en projet. Les résultats chiffrés au cours des années depuis 2011, de la transition énergétique et des impacts environnementaux à travers le projet DECARBON : un projet en **3 étapes** visant à finaliser la transition énergétique de la plateforme est le suivant.



Transition énergétique et impacts environnementaux

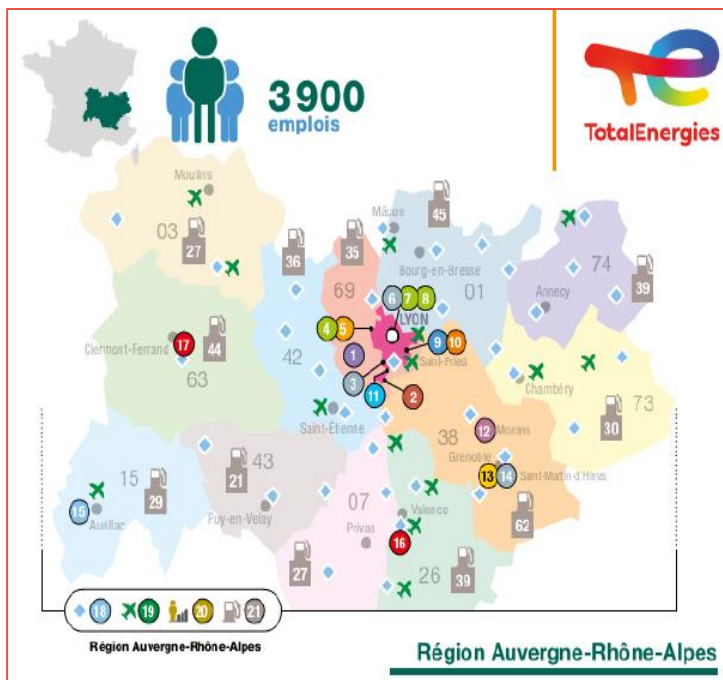


Source : France Chimie

TotalEnergies : évolution vers une compagnie multi- énergies et accompagnement de PME dans la transition énergétique

TotalEnergies en Auvergne Rhône-Alpes, c'est 3 900 salariés répartis sur plusieurs sites.

L'objectif de l'entreprise est d'évoluer vers une compagnie multi-énergies, de réduire la part des produits pétroliers et d'être dans le top 5 mondial dans les énergies renouvelables. Son objectif est d'augmenter la production en énergies renouvelables de 7Giga Watt en 2020 à 100 en 2030.



Se transformer en une compagnie multi-énergies

TotalEnergies a l'ambition d'atteindre la **neutralité carbone à horizon 2050**, pour l'ensemble de ses activités mondiales, ensemble avec la société. Notre stratégie repose sur **4 piliers**.

Miser sur le gaz naturel, le biogaz et l'hydrogène



Croître dans le gaz naturel liquéfié (GNL) et développer les gaz renouvelables ; Promouvoir le gaz naturel, allié de la transition énergétique, pour produire de l'électricité, se chauffer et se déplacer.

Construire un leader mondial de l'électricité



Accélérer les investissements dans l'électricité bas carbone principalement issue des renouvelables ; Développer un modèle intégré, de la production à la vente d'électricité.

Économiser et décarboner les énergies liquides



Se focaliser sur les projets pétroliers les plus résilients en privilégiant la valeur par rapport au volume ; Adapter nos capacités de raffinage et nos ventes à l'évolution de la demande et augmenter notre production de carburants renouvelables.

Développer des puits de carbone

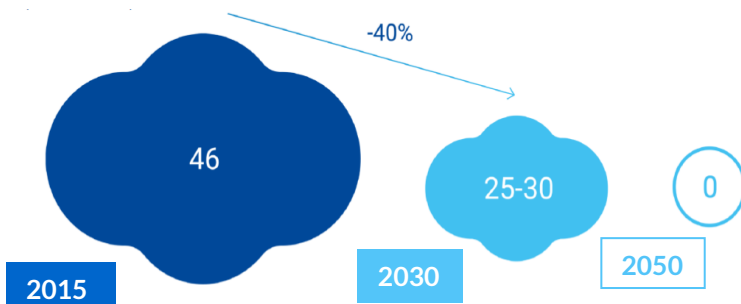


Poursuivre nos investissements dans les puits de carbone naturels (forêts, agriculture régénérative et zones humides) et les technologies de captage et stockage de CO2.

Source : TotalEnergies

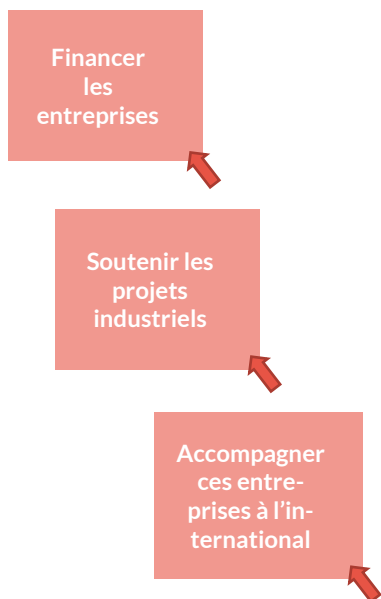
Notre ambition de neutralité carbone

Baisse de nos émissions directes à Net Zéro en 2050
(en MtCO₂e)



Source : TotalEnergies

Par ailleurs, TotalEnergies accompagne les PME qui se créent, se développent ou exportent pour la création et le maintien d'emplois au cœur des territoires. Pour atteindre cet objectif, TotalEnergies mènent **trois actions** :



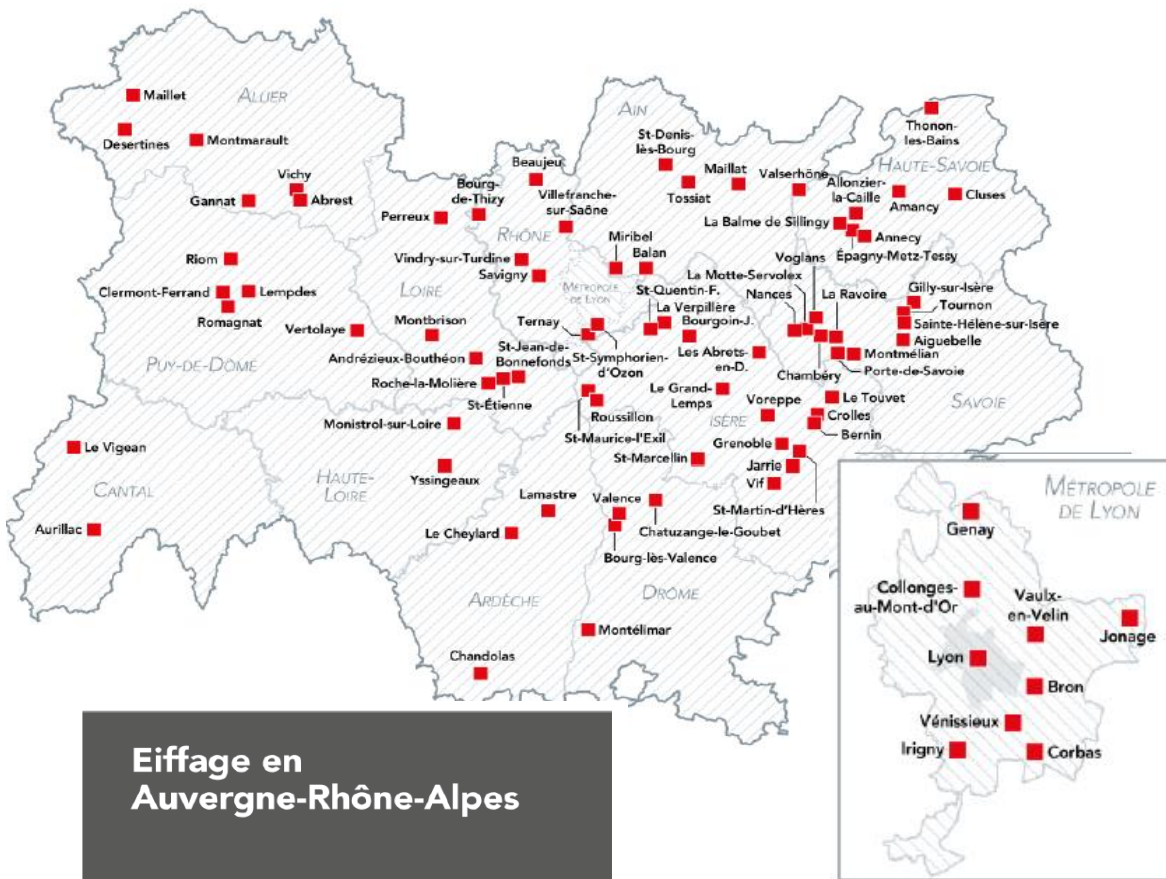
Dans son **action de financement des entreprises**, TotalEnergies aide à la création, à la reprise au développement des entreprises sous forme de prêt à taux zéro jusqu'à 100 000 euros, sans garantie ni frais de dossier remboursable sur 2 à 5 ans. Il s'agit d'un soutien aux entreprises engagées dans la transition écologique et énergétique. Sur 2019 et 2020, c'est à l'échelle nationale 298 entreprises aidées, 12 M€ de prêts accordés et 7 300 emplois soutenus.

De plus, TotalEnergies soutient **les projets industriels** sur certains territoires comme Carling (57), la Mède (13) et Lacq (64), sites de l'entreprise en reconversion, en préparant du foncier industriel, proposant des synergies industrielles et accompagnant l'implantation (aspects techniques, financiers, réglementaires). Sur 2019 et 2020, c'est 10 projets industriels pour des investissements de 89 M€ et 232 emplois créés, Total Energies ayant contribué pour 1 M€ de prêts et 1 M€ de subventions.

Enfin, TotalEnergies **accompagne le développement international de PME** par l'hébergement de collaborateurs ou de VIE (Volontariat International en Entreprise) dans les 130 filiales, la conduite de missions collectives de prospection dans différents secteurs (énergies renouvelables, mobilité, efficacité énergétique ...) et un prêt à l'international. En 2019 et 2020, 108 PME ont été accompagnées.

Secteur de la Construction : Eiffage, des moyens dédiés pour l'éco-industrie

Eiffage en région Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Eiffage

Eiffage en Auvergne-Rhône-Alpes

Un partenaire de proximité


8 200 collaborateurs

1,2 Md€ Chiffre d'affaires en travaux hors Concessions

2,7 Mds€ Chiffre d'affaires avec Concessions

85 agences dans l'ensemble de la région

72,4% Taux de souscription des salariés actionnaires*

 **Eiffage** est engagée dans une stratégie carbone depuis plus de 10 ans.

L'industrie du BTP étant un gros émetteur de CO2 à l'échelle du monde, le groupe a décidé d'être exemplaire sur le sujet et d'être force de propositions pour les clients. Le groupe publie depuis 2020 un rapport climat et adhère à la stratégie nationale pour la biodiversité. Il a établi un certain nombre de chartes (développement durable, biodiversité, bas carbone, eau et milieux aquatiques, économie circulaire...).

Cela concerne la gestion interne d'Eiffage et les chantiers. Le groupe favorise le développement de solutions internes bas carbone : construction modulaire de logements et bureaux, charpente ossature, poteaux en bois, salles de bain à structure bois.

Le groupe veut agir sur l'empreinte carbone interne : déplacements, consommation et production. Cela concerne les projets en réalisation seule ou en conception et réalisation. L'objectif est d'agir sur la durée de vie du bâtiment. Le groupe Eiffage incite à l'innovation par la mobilisation de fonds dédiés par le soutien d'innovations en interne, le fonds permettant de pallier le différentiel de coûts ou l'innovation issue de partenariats extérieurs notamment avec des start-ups.

Une plate-forme SEKOYA permet de sourcer des initiatives bas-carbone intéressant les activités du groupe.

La gestion des déchets de chantier est particulièrement visée dans la démarche éco-responsable du groupe. Le groupe est engagé dans l'économie circulaire notamment par le réemploi de matériaux recyclés. Il faut souligner que la difficulté réside parfois dans la complexité de la réglementation, des assurances possibles ou non pour les matériaux recyclés et l'organisation des filières qui en découlent.

L'objectif d'intégration de matériaux biosourcés est important pour la capacité des matériaux aussi à capter le carbone au-delà de moins en émettre dans la production. Le groupe a créé la traçabilité du bois en créant l'étiquette bois-Eiffage, puis a poursuivi la démarche sur l'aluminium et paille sur des ouvrages publics : lycée de Clermont à énergie positive, manufacture de Grenoble, Centre Administratif d'État de Lyon, etc.

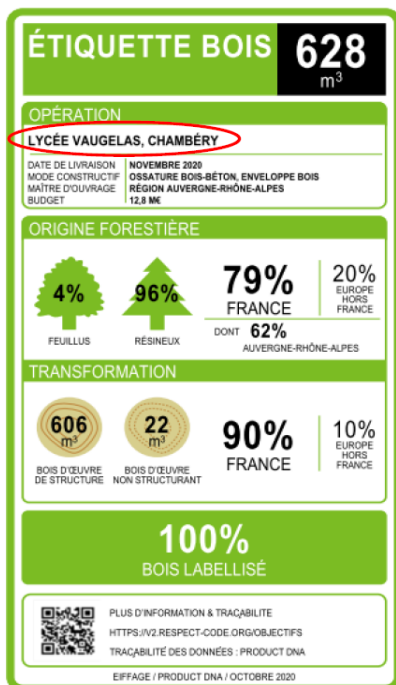


Eiffage : ensemble bas carbone

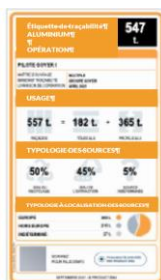
Eiffage est engagé dans une démarche responsable pour répondre aux défis climatiques et de préservation de la biodiversité depuis plus de 10 ans.

Par son engagement sur l'origine géographique des matériaux utilisés.

Fort du succès de l'étiquette bois,



Eiffage est allé plus loin...



LA MANUFACTURE, GRENOBLE



LYCÉE DE CLERMONT



LA MANUFACTURE
 150 logements
 Promotion interne : Eiffage Immobilier
 Maître d'œuvre : Eiffage Construction Isère
 Livraison : Mars 2023
 Lancement démarche : 22 septembre 2021

Source : Eiffage

Agroalimentaire : Saint-Jean, la démarche volontariste de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) d'une PME

L'entreprise Saint-Jean une entreprise du secteur de l'agroalimentaire localisée historiquement dans la Drôme et spécialisée dans la production de ravioles, quenelles et pâtes fraîches.

Aujourd'hui, elle dispose de 5 sites de production en Auvergne-Rhône-Alpes, avec un chiffre d'affaires de 87 millions d'euros en 2021, elle emploie 477 personnes

L'entreprise s'est engagée dans une ambition de croissance durable à l'horizon 2030 « Cap 2030 ».

Pour cela, elle vise un chiffre d'affaires de 150 M€ en 2030 et s'est donné plusieurs axes dans son ambition dont celui de viser l'exemplarité en matière d'impact environnemental.

Elle s'est notamment engagée dans une politique d'achats plus responsables et plus locale.

L'ensemble des démarches RSE de l'entreprise s'inscrivent dans le cadre suivant.



CADRE GENERAL D'ACTION DE NOS DEMARCHES RSE

Publication annuelle et volontaire d'un rapport RSE certifié :

- fixation d'objectifs annuels et pluriannuels et bilan annuel
- multiplication des points de comptage et de surveillance sur les sites
- respect strict de la législation

Certifications de nos sites Bio (20% de nos ventes), ISO 14001 (environnement), ISO 50001 (performance environnementale).

Politique d'investissement volontariste (8% du CA) et utilisation des moyens de financement type C2E.

Deux cellules internes au service de la performance :

- **Emeraude** : aspect environnementaux, cycle de vie des produits, packaging
- **Usine 4.0** : recherche de l'ensemble des meilleures technologies au service de la performance.

Des moyens humains : un ingénieur en charge de la performance énergétique, une ingénieure en charge des emballages, une troisième de la politique RSE.



Source : Saint-Jean

Elle a notamment engagé une démarche de performance énergétique dans un contexte d'extension du site de Bourg-de-Péage. Cela se traduit par une production de froid à travers la récupération de chaleur, en jouant sur la variation de vitesse qui permet d'adapter la vitesse à la charge.

Les résultats de la démarche de performance énergétique a permis de limiter l'augmentation des consommations liées à l'augmentation de la surface de stockage réfrigérée, l'arrivée de nouveaux process et l'augmentation du volume de production.

Par ailleurs, Saint-Jean a entrepris des démarches sur l'évolution de ces emballages dans leur composition comme dans leur taille.

SAINT-JEAN PASTIER FRANÇAIS DEPUIS 1925

FLATSKIN : 3,5 millions d'emballages par an

Pack 2022



Passage d'un pack principalement en PVC à un pack principalement en carton

Saint Jean réduit ses emballages
de **-70%** de plastique avec un emballage plus écologique avec **75%** de carton.

Pack 2021



RAVIOLES PÂTES FRAÎCHES QUENELLES PLATS CUISINÉS BIO

SAINT-JEAN PASTIER FRANÇAIS DEPUIS 1925

GAMME PÂTES FARCIES STANDARD SAINT JEAN

11,8 millions de sachets concernés par an

Côté Consommateur

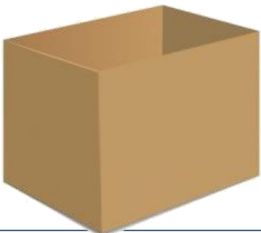
Côté clients



PCB ~~6~~ → PCB 5

- Une **taille de sachet réduite -26% d'emballage VS notre ancien sachet**
- => Une **présentation du produit améliorée** et uniformisée grâce à une **meilleure rigidité du sachet**

- **Passage en PCB 5**
- = Pour diminuer le risque de casse




- **Mise en colis verticale des produits**
- = Une mise en rayon facilitée

- **Format du colis réduit (-8,5%) + nouvelle palettisation (112 colis / palette) → gain de palettisation = +17% optimisation du stockage et du transport**

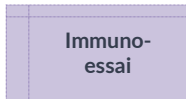
RAVIOLES PÂTES FRAÎCHES QUENELLES PLATS CUISINÉS BIO

Source : Saint-Jean

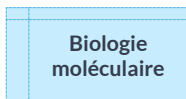
Secteur de la Santé : Biomérieux, une stratégie RSE inscrite dans une vision de long terme

 **Biomérieux**, ses principales activités regroupent dans le secteur du diagnostic, **trois familles**.

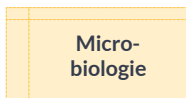
Famille 1



Famille 2



Famille 3



L'entreprise Biomérieux, c'est 11 000 salariés dans le monde, 4 à 5 000 salariés en France, dont 90 % en Auvergne-Rhône-Alpes, le chiffre d'affaires est d'un peu plus de trois milliards d'euros, dont 10 à 12 % est réinvesti dans la R&D. Le CA est d'un peu plus de 3 milliards, en croissance surtout dans le secteur industriel. En effet, des secteurs tels l'agro-alimentaire ou la cosmétique notamment qui ont de plus en plus recours aux diagnostics.

L'entreprise a validé depuis 2021 une Road-Map, conçue avec les salariés et les clients : vision 2025 RSE. Celle-ci a **deux piliers** :

- ➔ La qualité de vie au travail : accidentologie, risques chimiques et biologiques.
- ➔ Le pilier planète de la démarche RSE qui vise les **objectifs suivants** :
 - Réduire les émissions de gaz à effets de serre et adopter la trajectoire de 1,5°C selon Science Based Target pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique,
 - Développer l'éco-conception et optimiser le cycle de vie des produits,
 - Optimiser la production et le recyclage des déchets, l'utilisation des matières premières, la consommation d'énergie et d'eau.

Biomérieux est mobilisée pour la biodiversité aux côtés de la Ligue de Protection des Oiseaux.

C'est un partenariat qui s'organise autour de **deux axes** :

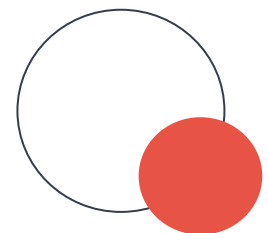
Aménagement des sites BioMérieux en « Sites Refuges LPO » :

- ⊙ Promouvoir la biodiversité sur nos sites français,
- ⊙ Améliorer la gestion écologique de nos sites pour mieux valoriser nos espaces verts.

Contribution de BioMérieux au programme de la LPO pour la conservation des espèces :

- ⊙ Une convention mécénat sur 3 ans,
- ⊙ Focus sur la protection du gypaète barbu, une espèce de rapace menacée.

Il faut souligner sur ces actions la mobilisation importante des salariés et des démarches de formation-sensibilisation autour de la fresque du climat dans l'entreprise qui permettent de déboucher sur des actions concrètes.



Michelin : une approche du « tout durable »

Dans le cadre de sa réflexion sur les forces régionales de recherche qui fera l'objet d'une contribution fin 2023, la Commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » a effectué un déplacement dans les locaux de l'entreprise Michelin.

Le groupe présent dans **177 pays**, **125 000 salariés** et près de **24 milliards de chiffre d'affaires** a fait de l'approche « tout durable » sa priorité qui se décline dans sa stratégie 2030. Cela se traduit par des solutions de mobilité dans le pneu, autour du pneu et au-delà du pneu, en s'appuyant sur l'innovation pour réduire les impacts sur le climat, la santé et la sécurité. L'objectif est de faire croître le taux de matériaux durables dans l'ensemble des produits de la marque à 100 % en 2050, il est actuellement de 29 %.

Michelin s'appuie sur une stratégie d'innovation avec une direction globalisée au niveau mondial, regroupant un effectif total de 6 000 personnes en R&D. Cette R&D est faite en open innovation avec différents partenaires (académiques, industriels, réseaux scientifiques et professionnels). Dans ce cadre, il développe notamment un partenariat avec des start-ups.

Avec Start2Prod, Michelin met son expertise au service des start-up. Il y a presque dix ans, le géant des pneumatiques a créé un service d'accompagnement des projets industriels. En mettant à disposition ses savoir-faire et ses outils, il les aide à franchir le cap de l'industrialisation. Start2Prod est l'offre dédiée aux Startups de la société IMECA basée à Lyon. IMECA est la filiale de Michelin, qui réalise les prototypes et les préséries des machines du groupe depuis 1992. Start2Prod prend en charge la transition entre le prototype et la production de série.

Dans les industries mécaniques et métallurgiques : des approches diverses

Le secteur des industries mécaniques est particulièrement représentatif en Auvergne Rhône-Alpes, il est aussi très divers dans sa composition.

► Techné : une PME familiale engagée dans l'élaboration d'un bilan carbone

Techné est une PME familiale spécialisée dans la production et le négoce de joints d'étanchéité pour l'industrie en plastique et en caoutchouc et de soupapes de sécurité pour différents aciers. Elle est implantée majoritairement en Auvergne-Rhône-Alpes, avec une structure dans l'Essonne, une usine en Italie, un bureau en Chine et en Turquie.

La PME s'est engagée depuis longtemps dans des démarches RSE, certifié ISO 14001 depuis 2004 avant de s'engager dans un bilan carbone et un plan d'actions. Le bilan carbone n'est obligatoire aujourd'hui qu'à partir de 500 salariés. Il s'agit donc pour Techné (400 salariés) d'un engagement volontaire dans la démarche en anticipation d'évolutions pressenties.

L'entreprise a engagé cette démarche pour les **raisons suivantes** :

- Impliquer ses collaborateurs,
- Réduire son impact pour être durable et laisser une planète vivable aux générations futures,

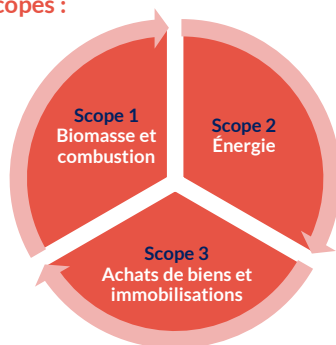
- Structurer sa politique environnementale,
- Identifier ses impacts globaux,
- Valoriser l'image,
- Répondre à la réglementation à venir.

Pour l'entreprise, dans cet engagement, il s'agit d'améliorer les pratiques, les performances de l'entreprise et d'anticiper l'avenir. L'élaboration du bilan carbone³ a nécessité 72 jours la première année, cela devrait être 15 ensuite.

Le dispositif VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) vert de la BPI a été mobilisé. Il s'agit d'une aide à l'embauche d'un jeune diplômé pour mener des actions dans le cadre de la transition écologique.

L'objectif est d'identifier les postes les plus émissifs.

Le bilan carbone comporte **trois scopes** :



En 2021, le bilan carbone a introduit les achats de négoce (**scope 3**) qui ne l'étaient pas en 2020. Pour cela, l'entreprise s'est également appuyée sur un cabinet privé TERA0.


Suite à ce bilan, l'entreprise a mis en place un plan d'actions. La difficulté concerne les conditions d'approvisionnements, les prix des matières premières et de l'énergie.

L'entreprise est à la recherche de fournisseurs européens dans la limite du possible. Les échanges de bonnes pratiques sont un levier important.

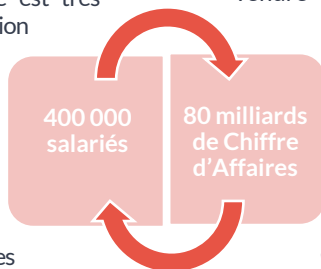
Concernant l'énergie, l'application de la loi de transition énergétique pour les bâtiments à usage tertiaire accélère les objectifs (réduction de -40 % de la consommation énergétique d'ici 2030). En production, les pistes mises en œuvre sont les suivantes : réduction des rebuts par un nouveau système de serrage des ébauches et le recyclage des rebuts d'usinage en collaboration avec le fournisseur de matières premières. L'axe compensation qui consiste à financer des actions en dehors du process de l'entreprise pour compenser les émissions de GES, n'est pas un axe souhaité par l'entreprise.

³ Le calque à partir du bilan comptable.

► Bosch Rexroth : une reconversion industrielle de site et un engagement fort dans la transition écologique et énergétique

 **Bosch** est une entreprise au niveau mondial. Elle est très impactée par la mutation technologique de l'automobile vers l'électrification, cela a des conséquences. Rexroth, c'est la division du groupe Bosch qui opère dans les techniques industrielles.

A Vénissieux, elle produit des engins de chantier et le site fait partie de la division mobile hydraulique, site référence mondial de Rexroth pour les engins compacts de chantier. Le site fabrique les joysticks et distributeurs hydrauliques pour les engins de chantier. A l'origine, les commandes étaient mécaniques puis hydrauliques (jusqu'à 35 bars), électrohydrauliques et full-électroniques (aujourd'hui 25 % du CA est électronique, en 2025 les prévisions sont de 50 % électronique) et tout cela avec le même personnel pour 95 % des personnes. Le système Bosch, est mis en vente sur le marché. L'objectif du système, c'est une baisse de la consommation d'énergie de 15 à 20 %, paramétrage du logiciel pour le comportement de l'engin en fonction de la machine. Bosch Rexroth est engagé dans un projet avec l'ADEME, EDF et une PME qui fait de la simulation hydraulique, afin d'expérimenter le chantier à bas effet carbone.



Sur le site de Vénissieux, site historiquement dédié à l'injection diesel, le groupe a décidé de se désengager de l'activité, il y avait 1 000 personnes concernées et 11 hectares. La question était celle de la reconversion du site. Il y avait la possibilité de faire venir d'autres entreprises, Bosch ne loue pas, ce n'est pas son activité. Il a choisi de vendre mais avec l'objectif que l'activité reste industrielle.

L'entreprise s'est donc engagée dans un travail avec la SERL (Société d'Équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon), cela s'est traduit par une vente à la SERL pour bâtir un projet industriel. Il faut souligner que le groupe Bosch n'est pas coté en bourse, cela compte dans les décisions, Bosch voulait juste couvrir ses coûts après dépollution du site. Sur le site, il y a eu l'implantation notamment de Symbio (alliance Michelin et Faurecia pour la pile à hydrogène) et de Boostheat qui a repris des salariés de Bosch.

Il y a eu également la nécessité de générer de l'emploi industriel et des solutions de rupture en lien avec la transition écologique, d'où la création d'une association pour trouver des réponses, coopérer et échanger sur les pratiques industrielles : la ruche industrielle.

Aujourd'hui sur Vénissieux, c'est 360 personnes, sur le même site avec le développement, la production et la commercialisation à 320 clients dans le monde entier. La formation est très importante pour Bosch, c'est un gros poste d'investissement pour accompagner le changement culturel avec les mêmes personnes.

Concernant la formation à l'environnement des salariés, la partie environnementale est très présente depuis plus de 20 ans, le site est certifié iso 14 001 depuis 20 ans, il y a une partie amélioration continue et il y a un groupe « climat » créé à l'initiative d'un salarié, qui remonte des idées sur la mobilité, etc. Un parc à vélo sécurisé a été créé et d'autres projets de petite ampleur. Sur la partie déchets, c'est la réglementation qui gère le processus mais avant la directive 5 flux, les déchets étaient triés. L'entreprise travaille avec des entreprises locales, c'est inscrit dans les appels d'offre.

Depuis 2020, le groupe Bosch a atteint la neutralité carbone, les sites du groupe sont neutres en CO2 sur les **scopes 1 et 2**. Le groupe compense par de l'achat d'énergie verte à EDF, et pour le gaz et le carburant sont compensés par l'achat de crédits carbone. C'est le premier groupe industriel mondial à être neutre sur ces scopes, il y a des travaux en cours sur le **scope 3**.

Les clients challengent l'entreprise sur la performance environnementale. La demande des grands groupes c'est d'avancer sur l'environnement. Volvo, Caterpillar, ils anticipent sur les contraintes qui vont arriver : recyclabilité, réparabilité, etc. Les salariés et les nouveaux recrutés sont très demandeurs sur l'environnement.

Le groupe Bosch a une politique proactive orientée vers les start-ups. En Allemagne, il y a des locaux dédiés aux start-ups. Sur le site de Vénissieux, cela passe par la ruche industrielle, il y a une construction à venir qui devrait être dédiée aux start-ups, à terme une cinquantaine d'entre elles devraient y être hébergées.

► Thermi-lyon : l'exemple d'une PME de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) confrontée à la sobriété énergétique et à l'électrification de ses process

LThermi-Lyon est une entreprise qui propose du traitement thermique à façon pour des pièces qui sont fournies par le client. L'entreprise en modifie les propriétés par des procédés spécifiques. C'est un métier de niche technique. La majorité des produits traités sont destinés ensuite à l'exportation. C'est un service de proximité pour beaucoup d'entreprises de la région. Cela concerne uniquement les pièces fortement sollicitées, les entreprises qui ont des traitements de grande série répétitifs ont internalisé le traitement.

Thermi-Lyon emploie 150 personnes en France réparties sur 8 sites dont plusieurs dans la région, certains sont spécialisés sur certaines technologies : Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Oyonnax, Vallée de l'Arve (2 sites : un en traitement technique et un en dépôt sous vide).

Thermi-Lyon offre un service continu 7J/7, 24H/24 et quasiment 365 jours/an. Thermi-Lyon a fait une démarche interne concernant son empreinte carbone, c'est l'énergie qui représente le plus gros poste, 85 % de l'empreinte carbone. La consommation d'énergies, c'est 21 GWh d'électricité (1,5 millions €) + 8,8 GWh de gaz (226 k€). L'achat d'énergie a représenté 6,4 % du CA en 2022. En France, le gaz est 10 fois plus carboné que l'électricité.

Aussi 68 % de l'empreinte carbone de l'entreprise provient de la consommation de gaz. La décarbonation consiste principalement à électrifier les process consommant du gaz. Il s'agit du remplacement de fours à gaz par des fours électriques. Cela a des conséquences car les fours sont plus chers.

Le cœur de métier, ce sont des pièces à forte valeur ajoutée : aéronautique, engins de chantier (Caterpillar). Les traitements sous-vides sont recherchés et les processus d'électrification sont plus fréquents dans ces traitements. L'objectif est de travailler sur la durée de vie des pièces et sur leur fonctionnalité. Le traitement coûte cher mais cela permet de faire des économies, c'est plutôt réservé à des pièces de sécurité (exemple : piolets PETZL : piolets solides mais souples).

Concernant l'enjeu environnemental, il y a également les **attentes des clients** :

- Amélioration de la durée de vie des pièces traitées,
- Réduction du poids des pièces (économie matière),
- Réduction du nombre d'étapes de fabrication,
- Augmentation de la performance du produit du client.

Les industries mécaniques sont concernées à double titre par la transition énergétique :

- 1 Elles sont invitées à agir sur leurs propres consommations (numérique et automatisation),
- 2 Les produits et services qu'elles proposent, permettent de réduire les consommations énergétiques de leurs clients (industriels, professionnels, collectivités publiques, etc).

Pour l'entreprise, le **plan d'actions** se décline par :

Les actions à court terme

- ◉ Mettre en œuvre les actions du plan de sobriété énergétique du Gouvernement :
 - Maîtrise des températures (régulation, isolation),
 - Optimisation des éclairages (LED),
 - Optimisation des appareils alimentés en continu (bureautique, serveurs).
- ◉ S'engager dans les démarches EcoWATT et EcoGAZ.
- ◉ Réaliser un audit énergétique des bâtiments et des procédés. Le CETIM (CEntre Technique des Industries Mécaniques) constitue un interlocuteur privilégié pour accompagner les entreprises mécaniciennes.



L'entreprise a réalisé un audit énergétique des procédés, en mettant en simultané un certain nombre d'équipements. Pour cela, elle a bénéficié d'un projet du CETIM : cap Énergies et d'un projet de l'UIMM EE Métal. La réflexion a notamment concerné le refroidissement des fours et la gestion des piscines en circuit fermé. Il s'agit essentiellement d'un pilotage des échangeurs et des pompes à débit variable, permettant de réguler selon les besoins en lieu et place d'un fonctionnement en continu. Cela a également permis de réduire le bruit.

Par ailleurs, la FIM a créé en 2022 un club de start-ups, une quinzaine environ, essentiellement sur le numérique et les capteurs, et la gestion coordonnée de l'information. Les entreprises ne connaissent pas forcément l'offre de proximité et les solutions disponibles.

Les actions à moyen terme

Elles sont menées à travers plusieurs angles :

- Maîtrise de la demande en énergie sur les sites industriels : appui du CETIM. Un des points importants, c'est la réduction mais aussi la stabilité de la consommation énergétique en évitant les pics, ce qui permet d'acheter l'énergie la moins chère. Il s'agit notamment de l'accès à l'ARENH. L'ARENH signifie « Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique ». Pour y avoir accès, il faut consommer de l'énergie dans les périodes de faible consommation : nuits, week-end, juillet, août, etc. Cela permet d'avoir un tarif intéressant sur les autres périodes.

- Evaluer le potentiel d'auto-production d'électricité des sites : il s'agit notamment de panneaux photovoltaïques, mais ce n'est pas forcément évident. En cas d'incendies, les pompiers n'arrosent pas les panneaux solaires, aussi, il faut bien réfléchir en fonction des prix des équipements qui sont stockés dans les locaux. La hausse des coûts de l'énergie joue favorablement sur les temps de retour sur investissement qui, avant, étaient très longs.
- Méthodes d'analyse en cycle de vie : cela concerne les entreprises qui conçoivent les pièces, il s'agit d'éco-conception et d'amélioration au niveau des bureaux d'études.
- La décarbonation de la filière automobile a des impacts sur les sous-traitants et cela nécessite des pièces et conceptions différentes.
- Des groupes de travail « transitions écologique et énergétique ».
- Le déploiement de solutions de retrofit dans les processus : stop & start sur les engins agricoles, récupération de l'énergie des groupes froids pour chauffer les locaux, électrification de presses hydrauliques ou passage à des solutions hybrides.



Les dispositifs publics de soutien au développement de l'éco-industrie

À différents niveaux : européen, national, régional, infrarégional, les pouvoirs publics accompagnent les démarches des entreprises. Ces dispositifs de soutien au développement de l'éco-industrie sont déployés en s'appuyant sur l'écosystème d'accompagnement des entreprises qui sont les relais de ces dispositifs auprès des entreprises : branches professionnelles, syndicats interprofessionnels, chambres consulaires, agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, pôles de compétitivité, etc.

► L'Union européenne

L'union européenne a mis en place les fonds de transition juste (FTJ). Ces fonds ont pour objectif d'accompagner les Régions et les habitants dans la transition vers une économie neutre en carbone (conformément aux objectifs de l'UE dans le cadre de l'accord de Paris). Le fonds pour une transition juste (FTJ) est mis en œuvre conjointement par la Région et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) sur certains territoires ciblés d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les besoins, les objectifs et les territoires éligibles sont définis dans un Plan Territorial de Transition Juste (PTTJ) annexé au Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 Auvergne-Rhône-Alpes. Au total cela représente 110 Millions d'euros, 77 M€ gérés par la Région et 33 M€ gérés par la DREETS.

Pour répondre aux exigences de la Commission européenne, le fonds pour une transition juste (FTJ) cible certains territoires des départements du Rhône (vallée de la chimie) et de l'Isère (agglomération grenobloise, communauté de communes (CC) Entre-Bièvre et Rhône et CC Les Balcons du Dauphiné).

Le Fonds pour une transition juste (FTJ) comprend un volet sur l'emploi et les compétences permettant de financer des actions pour accompagner la décarbonation du territoire. Ce volet est piloté par l'État.

Peuvent être financées les **actions suivantes** :

L'accompagnement à la transformation des filières industrielles les plus émettrices de CO2 (chimie, produits minéraux non métalliques et métallurgie)

Accompagner les activités d'innovation, de recherche et développement, soutenir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, soutenir le développement des entreprises et notamment les initiatives de l'économie circulaire et financer les investissements dans la formation

Le soutien à la diversification économique de certaines filières (énergies renouvelables, matériaux durables, BTP durable, industrie du vélo...)

Développer des activités d'innovation, de recherche et développement, soutenir les actions de promotion et de développement de l'entrepreneuriat, accompagner la compétitivité et la croissance des entreprises et financer les investissements liés aux actions de formation

L'accompagnement à l'attractivité économique du territoire

Accompagner les projets d'implantation d'entreprises et créer des conditions favorables pour leur installation, développer des infrastructures et aménager les espaces pour attirer des activités économiques nouvelles et soutenir les démarches environnementales des industries : échange et valorisation des ressources, mutualisation d'équipements et de services, valorisation de l'énergie résiduelle, valorisation du foncier délaissé

Les **bénéficiaires** des fonds peuvent être :

- Les collectivités territoriales, leurs groupements, opérateurs, concessionnaires et mandataires,
- L'État, ses agences, établissements publics et concessionnaires,
- Les chambres consulaires,

- Les entreprises, principalement les PME et les fédérations d'entreprises,
- Les clusters et les pôles de compétitivité,
- Les universités, les organismes et les laboratoires de recherche,
- Les organismes de formation,
- Les associations.

Le plan France 2030

Le plan France 2030 est doté à l'échelle nationale de 54 milliards d'euros. Il vise à investir massivement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique.

Le plan comporte **plusieurs leviers transverses** :

- ↳ Dans le champ des matières premières : sécuriser, autant que possible, l'accès à nos matériaux.
- ↳ Sécuriser les composants, notamment dans l'électronique et la robotique, qui sont indispensables à l'industrie de demain, et où nous avons du retard à rattraper.
- ↳ Maîtriser les technologies numériques souveraines et sûres.

↳ Soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et métiers d'avenir.

↳ Soutenir de manière transversale l'émergence de l'industrialisation de start-ups, décisives pour le déploiement de l'innovation.

La région bénéficie à fin décembre 2022 de 19 % des crédits. Il y a une forte concentration des lauréats dans le Rhône et l'Isère.

Le plan France 2030 comporte un volet régionalisé de 120 M€ abondé à part égale par l'État et la Région et relève d'une codécision État-Région.

Ce volet est réparti en **quatre axes** :



En matière de gouvernance, il existe une plateforme nationale qui permet un suivi des appels à projet et des lauréats. Les porteurs de projets peuvent s'autoréférencer pour se faire connaître de France 2030 et être destinataires des appels à projet de manière ciblée.

Dans chaque département et chaque filière, des référents animent le dispositif France 2030. Dans les départements c'est un Sous-Préfet qui a la charge de l'animation et de l'identification d'acteurs émergents. Dans chaque filière, un comité d'expert sectoriel composé de différents services de l'État ou agences en région, instruit les dossiers et oriente les porteurs de projets avec un rôle d'ensemblier. Ces deux entrées créent une gouvernance matricielle.

Les lauréats dans la région sur ces thématiques concernent différents axes : décarbonation, alimentation, santé, hydrogène, métaux rares, recyclage de batteries, microélectronique, formation, culture, etc. Les subventions s'étaient en moyenne jusqu'en 2027.



La région a un taux de lauréats particulièrement élevé dans la plupart des leviers transverses ainsi que dans la santé et la décarbonation de l'industrie

Répartition des aides en Auvergne-Rhône-Alpes par levier et par objectif

LEVIERS	OBJECTIFS
Levier 2 : ELECTRONIQUE 12 projets, 86 %	Objectif 7 : SANTE 36 projets, 22 %
Levier 1 : MATIERES 1^{ères} , 33 projets, 29 %	Objectif 3 : DECARBONATION 2 projets, 19 %
Levier 3 : FORMATION 67 projets, 21 %	Objectif 2 : HYDROGENE 5 projets, 10 %
Levier 6 : INNOVATION DE RUPTURE 119 projets, 20 %	Objectif 5 : VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES 45 projets, 9 %
Levier 5 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE INNOVATION 14 projets, 7 %	Objectif 6 : ALIMENTATION 7 projets, 7 %
Levier 4 : NUMERIQUE 22 projets, 5 %	Objectif 8 : CULTURE 36 projets, 6 %
	Objectif 1 : NUCLEAIRE , 10 projets, 3 %

Source : France 2030

Les % correspondent à la part des aides régionales rapportées au total national.

Les **actions spécifiques** de l'ADEME dans le cadre du plan France 2030 sont fortement orientées sur la décarbonation.

Opérateur France 2030

- Enveloppe prévisionnelle de **9 milliards d'euros** sur 5 ans
- 25 appels à projets lancés par l'ADEME



Décarbonation industrielle
5,350 Mds



Hydrogène décarboné
460 M (sans IPCEI)



Recyclage
470 M



Produits biosourcés
Carburants durables **450 M**



Ville Durable
Bâtiment innovant
320 M



Bois Forêt
320 M



Décarbonation Mobilités
540 M



Energies renouvelables
1 Mds

PROJETS REÇUS

Au national

⇒ 850 demandes
2 milliards d'euros de soutiens sollicités

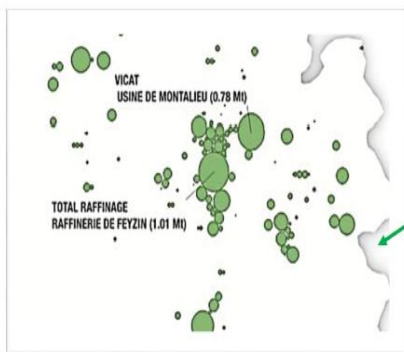
En Auvergne-Rhône-Alpes

167 demandes
270 millions d'euros

Source : ADEME et France 2030

En matière de décarbonation à l'échelle régionale, les **enjeux** sont importants.

Décarbonation en Auvergne-Rhône-Alpes : une région industrielle avec un tissu diversifié (et quelques gros émetteurs)



Gros émetteurs	Diffus
5,3 MtCO ₂ éq	2,8 MtCO ₂ éq
66 %	34 %

Total : 8,1 MtCO₂éq
Chiffres ORCAE, 2020

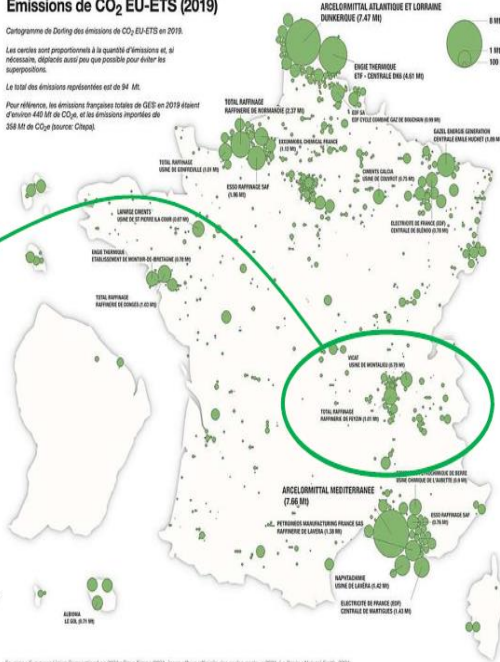
Émissions de CO₂ EU-ETS (2019)

Cartogramme de Dardig des émissions de CO₂ EU-ETS en 2019

Les cercles sont proportionnels à la quantité d'émissions et, si nécessaire, déplacés aussi peu que possible pour éviter les superpositions.

Le total des émissions représentées est de 84 Mt.

Pour référence, les émissions françaises totales de GES en 2019 étaient d'environ 480 Mt de CO₂ et les émissions importées de 258 Mt de CO₂ (source : Clémex).



Source : ADEME et France 2030

Les gros émetteurs d'émission carbone représentent environ les 2/3 des émissions de la région.

En Auvergne Rhône-Alpes, à l'initiative de l'Etat, les acteurs ont engagé une démarche pour atteindre ces objectifs et notamment les 30 sites les plus émetteurs.

Les soutiens de l'ADEME en matière de décarbonation s'organisent autour de deux dispositifs : l'un qui concerne davantage le déploiement et un autre concernant l'innovation et notamment les zones industrielles bas carbone.

Il faut indiquer qu'un plan Industrie Verte est en cours d'élaboration avec **deux objectifs** :

- ➔ Faire de la France la championne de l'industrie verte et des technologies qui vont permettre la décarbonation. Pompes à chaleur, hydrogène décarboné, panneaux photovoltaïques, batteries ou encore semi-conducteurs... Ces technologies et outils sont indispensables à une souveraineté industrielle décarbonée.
- ➔ Accompagner l'industrie, qui représente aujourd'hui 19 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dans la décarbonation

PRIORITÉ 1

Faciliter et accélérer l'implantation de sites industriels en France

- ⦿ Offrir 50 sites « France 2030 » et dépolluer les friches industrielles
- ⦿ Accélérer la dynamique de réindustrialisation dans les territoires
- ⦿ Diviser par deux les délais d'implantations industrielles
- ⦿ Créer une procédure exceptionnelle simplifiée pour les projets d'intérêt national majeur
- ⦿ Favoriser le recyclage de déchets industriels

PRIORITÉ 2

Financer l'industrie verte par la mobilisation des fonds publics et privés

- ⦿ Soutenir les technologies vertes grâce au crédit d'impôt « investissements industriels vertes »
- ⦿ Soutenir la décarbonation des industries existantes
- ⦿ Mobiliser l'épargne privée pour financer l'industrie verte

PRIORITÉ 4

Former aux métiers de l'industrie verte

- ⦿ Former plus d'ingénieurs et de techniciens en France
- ⦿ Remettre l'industrie au cœur des formations et renforcer son attractivité



PRIORITÉ 3

Favoriser les entreprises vertueuses dans toutes les interventions de l'État

- ⦿ Identifier les entreprises les plus vertueuses : le Triple E
- ⦿ Une commande publique qui favorise davantage les produits vertueux sur le plan environnemental
- ⦿ Conditionner les aides publiques aux entreprises à une trajectoire vertueuse
- ⦿ Conditionner le bonus écologique à l'empreinte environnementale des véhicules électriques
- ⦿ Verdir le Budget de l'État

► L'action de la Région : plan d'urgence et industrie du futur

Fin 2022, la collectivité régionale a voté un plan d'action de 25 millions d'euros destiné à aider les entreprises à réduire leurs factures d'énergie par des mesures d'efficacité énergétique et de production locale d'énergies renouvelables. Le pack « Énergies et solarisation » lancé par la Région est destiné aux PME et ETI industrielles, ainsi qu'aux entreprises fortement consommatrices d'énergie. Il comprend des aides d'urgence au cas par cas mais surtout des emprunts à taux préférentiel (1,28 %), des solutions d'accompagnement et des aides à l'investissement pour limiter la dépendance aux énergies fossiles.

Une aide régionale co-financée par l'Etat, permet de prendre en charge la moitié du coût pour une prestation de conseils (jusqu'à 16 000 euros). Des aides sont proposées pour développer la production ou la récupération d'énergies renouvelables (jusqu'à 15 000 euros). Ce dispositif vient en complémentarité du programme Eco-flux de BPI France.

Par ailleurs, dans le cadre du développement de l'éco-industrie, la région intervient dans le cadre du programme « Amélioration des procédés et maîtrise des consommations » du dispositif « Être accompagné dans mon projet industrie du futur » qui permet un accompagnement sur mesure de l'entreprise :

- Reconfigurer les modes de production en limitant l'impact sur l'environnement,

- Améliorer et optimiser l'identification, l'approvisionnement et la consommation de ressources (matières et énergie),
- Définir une stratégie environnementale, mettre en place une démarche d'économie circulaire.

Le dispositif « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » subventionne 50 % d'une aide au conseil pour mener à bien le projet. Le programme « Amélioration des procédés et maîtrise des consommations » fait partie du dispositif "Être accompagné dans mon projet

Industrie du Futur" destiné aux PME et ETI de la région Auvergne-Rhône-Alpes du secteur industrie et services à l'industrie (sous réserve d'éligibilité au dispositif).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat co-financent à hauteur de 50 % un accompagnement plafonné à 32 000€ par entreprise (subvention maximale de 16 000€).

Sont co-financés : les coûts de la prestation de conseil, preuves de concept, expertises et études.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes annonce préparer un nouveau véhicule financier destiné à soutenir les start-ups industrielles, ce fonds sera doté de 50 millions d'euros et alimenté par les fonds européens. La Région souhaite le lancer avant la fin de l'année.

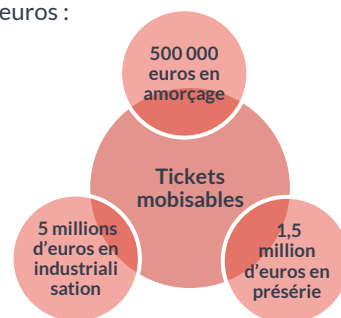
► À l'échelle infra- régionale : les initiatives de métropoles

A l'échelle des métropoles, il faut souligner l'initiative des métropoles de Lyon et Saint-Etienne par la création

d'un fonds d'amorçage industriel à impact environnemental et social. Ce fonds géré par la société DEMETER est doté de 100 millions d'euros sur 12 ans. Il permet à l'entreprise de passer le cap de l'industrialisation avec un fort partenariat stratégique local et de relever les défis de la transformation industrielle du territoire.

Ce fonds s'adresse aux jeunes entreprises industrielles ayant un projet entrepreneurial à impact social et/ou environnemental passant par la réalisation d'une unité industrielle sur les aires métropolitaines de Lyon et/ou Saint-Étienne (phase de pré-industrialisation).

Les tickets mobilisables sur une période d'investissement de cinq ans maximums se situent entre 500 000 euros et 5 millions d'euros :



La métropole de Lyon accompagne certaines filières sur le développement de l'économie circulaire.

A Grenoble, la métropole a fait l'acquisition d'un site dédié à l'économie circulaire. Grenoble Alpes Métropole a acquis 8 000 m² de bâtiments ayant appartenu à Schneider Electric, à Grenoble, afin d'y aménager le pôle R, un site métropolitain accueillant un ensemble d'entreprises spécialisées dans l'économie circulaire.

Clauger, un apporteur de solutions auprès des industriels

Clauger est une entreprise familiale avec deux expertises le froid et le traitement d'air. La société existe depuis 1971, elle est basée à Brignais, d'abord plutôt dans l'accompagnement des industriels de l'agroalimentaire avant de s'adresser à d'autres secteurs. 2 000 collaborateurs dans le monde (90 pays) et plus de 3 000 clients industriels. Les valeurs de l'entreprise sont « humain-ouverture-pérennité-environnement (hope) ».

Clauger est une société qui offre du « clé en main » pour ses clients. La société est passée il y a 3 ans de 12 à 50 agences en France afin d'être à moins d'une heure des clients et d'offrir davantage de proximité pour les recrutements. Cela a facilité le recrutement. La société double de manière organique tous les 5 ans et elle a monté une école en interne, c'est 150 recrutements par an sur la France.

Plus de 5 % de la masse salariale est consacrée à la formation des collaborateurs.

L'entreprise a créé avec ses propres produits un bâtiment aux performances deux fois supérieures à la Règlementation Thermique 2012.



Accélérer les solutions pour l'éco-industrie par l'innovation : un savoir-faire régional, des pôles de compétitivité impliqués, les start-ups à impact : un « potentiel » à soutenir

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un savoir-faire d'offreurs de solutions qui sont engagées dans l'accompagnement des entreprises vers l'éco-industrie. Les pôles de compétitivité par l'innovation doivent permettre aux entreprises de répondre aux défis écologiques. L'innovation est un levier important du développement de l'éco-industrie.

Ces dynamiques d'innovation doivent pouvoir également se concrétiser par le développement industriel de start-ups à impact. Celles-ci doivent permettre d'alimenter la dynamique d'industrialisation de solutions vertueuses en dehors des grands groupes qui ont déjà initié des stratégies permettant de les internaliser dans leur processus de production. Les exemples cités ici ne prétendent pas viser l'exhaustivité des acteurs mais refléter la compréhension de situations présentées dans les auditions

La société offre un suivi en temps réel des performances des sites industriels pour les aider à mettre en place des plans d'action afin de réduire les consommations et d'améliorer les performances. Elle a créé une plateforme pour rassembler l'ensemble des données des industriels. Sur un site industriel, on peut obtenir des gains de 10 à 20 % assez facilement, cela peut aller parfois jusqu'à 50 %. Clauger s'engage auprès des clients sur des contrats de performance énergétique et propose deux labels : clean label (sécurité alimentaire) et green label : consommation des fluides, énergétiques, rejets, etc.


La production, la distribution, l'utilisation : le process et la récupération, et la valorisation (rejets fatals) sont concernées.



Le message de fond c'est l'investissement des industriels dans la production et l'économie d'énergie. C'est aujourd'hui une démarche importante mise en œuvre par les industriels. Les certificats d'économie d'énergie mis en place en France, les CEE ont joué un rôle déterminant, unique en Europe.

Les pôles de compétitivité AXELERA et POLYMERIS : des feuilles de route orientées sur l'accélération de l'éco-industrie

► Le Pôle AXELERA

 Le Pôle AXELERA est le Pôle de Compétitivité de référence des filières chimie-environnement. Il est le seul Pôle Chimie existant, sur l'environnement. AXELERA est un pôle généraliste, il y a d'autres pôles spécialisés sur l'eau et le traitement des déchets notamment.

Le Pôle a été créé en 2005. Il a un rayonnement régional, national et international.

Le Pôle, c'est environ 20 équivalents temps plein. AXELERA, c'est 400 adhérents dont les ¾ sont des entreprises : grands groupes, ETI, PME, TPE et start-ups. Le quart restant sont les acteurs académiques et de la formation. AXELERA reste un pôle à empreinte régionale forte. 80 % des adhérents sont en région. Il est implanté à So-laize et a une antenne à Clermont. Dans la phase 5, le Pôle vise à être présent en région Sud.

Le Pôle a répondu à un appel à projet lancé par l'État et Régions de France pour la labellisation de phase 5. Le pôle a reçu une réponse positive

Les membres se répartissent entre les **secteurs suivants** :

Aux multiples compétences



Collecte, traitement et valorisation des effluents et déchets



Services en environnement : eau, air, sol, déchets



Production de matières premières et d'énergie



Equipements, Instrumentalistes, Fournisseurs de consommables



Laboratoires, centres techniques et Sociétés de R&D en chimie et environnement et biotechnologie



Production de produits chimique, matériaux et matières recyclés



Ingénieries, assembleur, intégrateurs



Financements privés



Manufacturiers



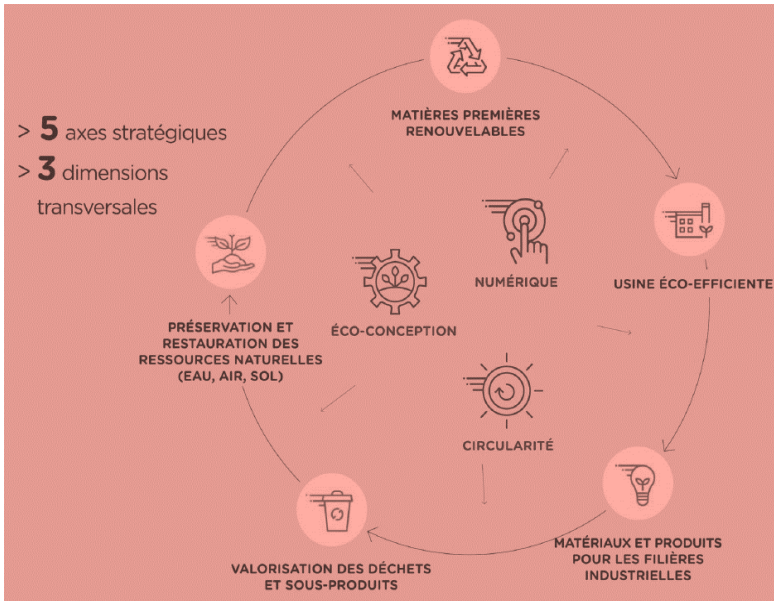
Services à l'industrie : conception et optimisation des procédés, efficacité énergétique, réglementaire



Organismes de formation

Source : AXELERA

La feuille de route du pôle s'articule autour de **cinq axes** dans un objectif de circularité :



Source : AXELERA

Il favorise le déploiement des technologies à l'échelle industrielle en particulier le CCU et l'hydrogène décarboné sur le territoire régional.

AXELERA est engagé dans **plusieurs projets européens**.

Le Pôle a **quatre missions** :

- 1 La mise en réseau,
- 2 L'accélération de l'innovation,
- 3 L'accompagnement de la croissance, le Pôle va s'investir davantage sur la thématique des compétences,
- 4 La promotion, la représentation, les relations avec les acteurs publics (comités stratégiques de filières : chimie et matériaux, recyclage-valorisation des déchets et nouveaux systèmes énergétiques).

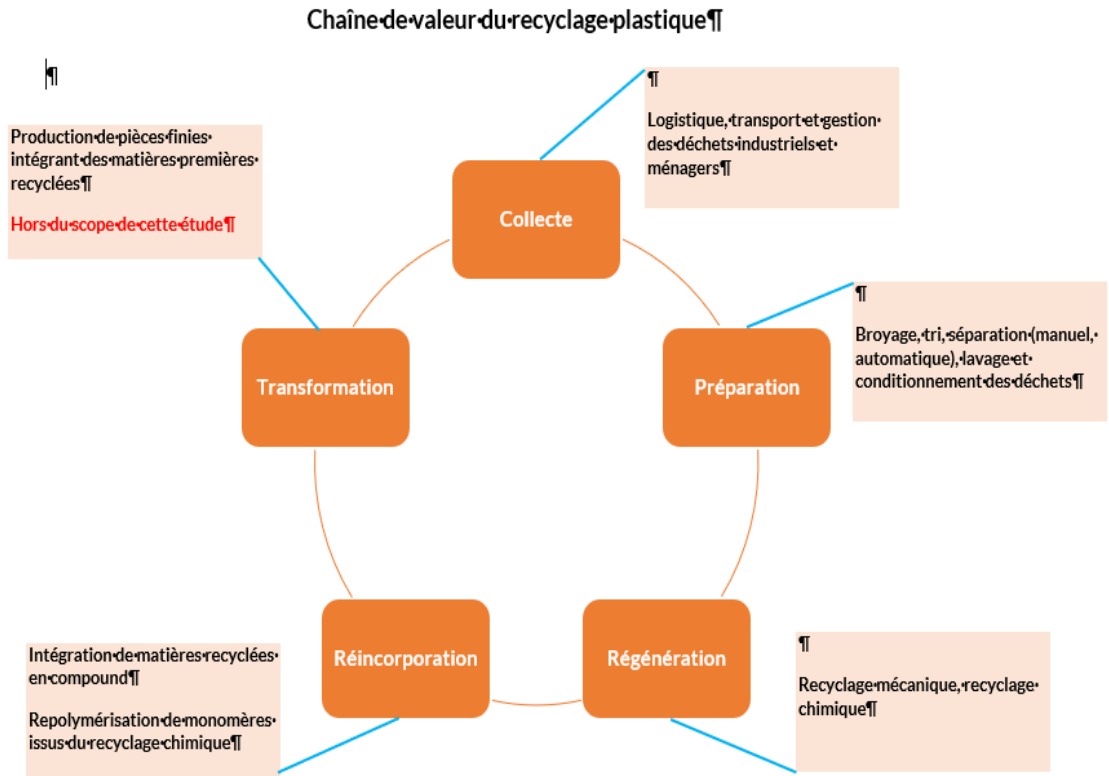
La décarbonation est un axe au cœur des stratégies industrielles de la chimie.

AXELERA accompagne le développement des innovations concernant l'ensemble des procédés et technologies de décarbonation de l'industrie :

- Décarbonation des procédés (optimisation process, électrification, hydrogène...),
- CCU : Captage et transformation du CO₂,
- Décarbonation du mix et efficacité énergétique.



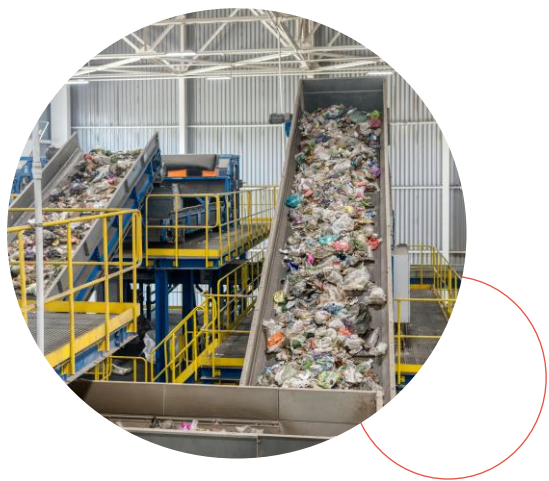
AXELERA et POLYMERIS mènent ensemble une action sur le **recyclage des plastiques** :



Source : AXELERA et POLYMERIS

Cela a donné lieu à un annuaire des acteurs plastiques en région. Des bulletins de veille spécifiques ont été produits. Enfin, un colloque a été organisé en 2022 au Campus de Charbonnières réunissant l'ensemble des acteurs. Cette action va se prolonger entre AXELERA et POLYMERIS.

La collaboration que les pôles prônent s'applique aussi à de la collaboration inter-pôles.



Le Pôle POLYMERIS

Le Pôle POLYMERIS a été créé en 2021, c'est le déploiement d'une stratégie d'innovation globale dans les polymères. Il est le résultat de la fusion de deux pôles Plastipolis et Elastopole, l'un dans le secteur de la plasturgie, l'autre dans le domaine du caoutchouc. C'est un pôle national mais la région Auvergne-Rhône-Alpes pèse beaucoup sur ce secteur. Le pôle est associé aux acteurs de la filière et notamment dans le développement de la PME. Dans la plasturgie, la taille moyenne, c'est 30 personnes

Le Pôle a répondu à un appel à projets lancé par l'État et Régions de France pour la labellisation de phase 5 pour lequel il a reçu une réponse positive.

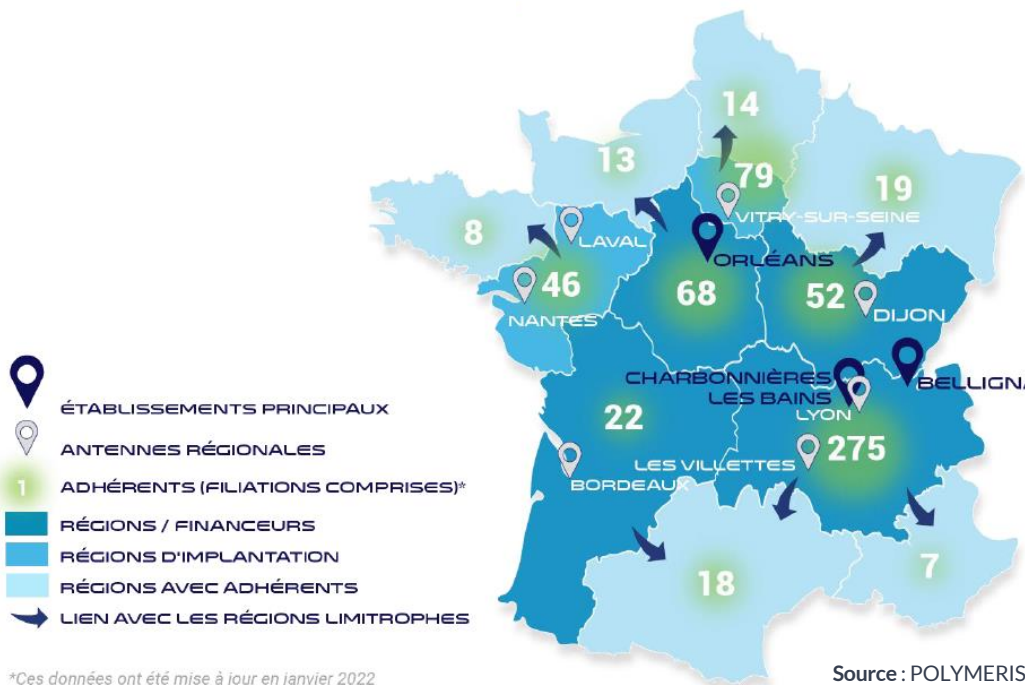
C'est un pôle qui a un fort **ancrage territorial**.



● ÉTABLISSEMENTS PRINCIPAUX

● ANTENNES RÉGIONALES

Source : POLYMERIS



*Ces données ont été mise à jour en janvier 2022

Source : POLYMERIS

Stratégie de développement 2023-2026

Dossier Polymeris pour la phase V des pôles

1. Ecosystème d'innovation du secteur des Caoutchoucs, Plastiques & Composites

Exploiter la taille critique obtenue par Polymeris 2020-2022 et rendre plus fort l'écosystème des polymères en appui des autres acteurs de la filière



2. Accélérateur de la double transition écologique et numérique de la filière

Mettre en place les actions d'accélération de la mutation écologique et digitale du secteur des polymères



Cibler l'excellence technologique et les innovations de rupture pour renforcer la compétitivité du secteur et du pôle



4. Pôle leader en Europe et à l'international du secteur des polymères

Poursuivre la croissance de reconnaissance européenne et internationale au profit des membres du pôle

3. Réacteur de projets d'innovation et d'accélération des entreprises innovantes

Source : POLYMERIS

POLYMERIS développe **3 axes stratégiques** qui structurent les thèmes prioritaires

Le Pôle anime plusieurs clubs dont un sur le cycle de vie des matériaux.

Il y a plusieurs projets sur les matériaux biosourcés, le pôle a travaillé une cartographie pour la région Hauts de France et le projet « troisième révolution industrielle », la mise en place d'un outil industriel de recyclage plastique par pyrolyse, la mise en place d'outils numériques pour gérer les flux de déchets des acteurs institutionnels.



Après un colloque en 2022, une deuxième édition est prévue en 2023

Le pôle mène des actions pour contribuer à la décarbonation et aux problèmes d'allègement des véhicules liés à l'électrification.

Les applications du secteur des polymères concernent **plusieurs secteurs** :

-  Santé
-  Aéronautique
-  Énergies renouvelables
-  Emballages
-  Bâtiments et construction
-  Automobiles
-  Gaz et pétrole

Les matériaux avancés

L'économie circulaire

L'usine numérique

Dans le cadre du partenariat avec AXELERA, les axes de coopération 2023-2026 sont les suivants :

AXE1

Recyclage des matériaux polymères

La dynamique actuelle sera maintenue afin de favoriser l'émergence de projets. Un travail sera engagé afin de clarifier les gisements pour lesquels des solutions de recyclage doivent être développées en fonction de la disponibilité des déchets, des solutions actuelles de recyclage et de la demande en monomères et matériaux recyclés (plastiques, caoutchoucs, résines pour composites). Les pôles capitaliseront notamment sur l'étude actuellement menée par l'ADEME dans le cadre du groupe de travail Recyclage plastique du CSF qui vise à identifier les gisements.

AXE 2

Analyse et impact des matériaux dans l'environnement

- ▶ Matériaux biodégradables : analyse, prévision de la biodégradabilité, impacts sur les milieux naturels (sols, eau, air) en lien avec les évolutions réglementaires.
- ▶ Pollution par les microplastiques : partage des données scientifiques, analyse des causes et famille de matériaux associés, étude d'actions correctives, bonnes pratiques industrielles et de conception produits.

AXE 3

Étude de nouvelles matières premières pour les matériaux polymères

Axelera et Polymeris souhaitent collaborer à l'émergence de nouvelles matières premières (performance d'usage, environnementale et énergétique) pour les matériaux polymères en mobilisant les compétences de la chimie en lien avec les besoins exprimés par les transformateurs et utilisateurs de matériaux plastiques, caoutchoucs et composites sur les différents marchés d'application.

Mise en oeuvre sur les 3 thèmes

- Co-organisation annuelle d'événements et groupes de travail sur les 3 thèmes
- Emergence de projets communs et co-labellisation Les pôles se coordonneront pour déployer leurs activités à l'échelle nationale (mutualisation d'actions sur territoires et écosystèmes cibles)

Source : POLYMERIS

Les start-ups industrielles à impact : un levier de développement de l'éco-industrie spécifique

► Le collectif des start-ups industrielles (CSI) : faire connaître ces entreprises

Dans le monde des start-ups, les **start-ups industrielles** ne représentant qu'une part limitée de ces entreprises. Le monde des start-ups a été développé pour le numérique et le service. Les start-ups industrielles représentent un modèle économique différent. La promesse de rentabilité de ces entreprises moins forte que dans le numérique, les fonds nécessaires au processus d'industrialisation, les temps de développement de solutions sont des caractéristiques très différentes des entreprises du secteur numérique.

Les fonds d'investissements ne se sont pas fortement mobilisés, c'est une difficulté récurrente liée à la nature de ces start-ups et des freins ont été identifiés dans de nombreuses entreprises. Les fonds d'amorçage ne se mobilisent pas pour une phase d'industrialisation sauf à conditionner l'investissement par une participation au capital.


Le collectif CSI France a identifié cinq grandes thématiques de freins et de leviers liées à l'évolution des start-up industrielles et de procédés matériels. Le plus souvent, l'accompagnement déployé est adapté aux formes numériques et services et non au développement industriel.


L'objectif du collectif est de faire connaître l'existence de ces start-ups industrielles. Elles pourraient être plus nombreuses si l'écosystème s'adaptait à leurs besoins.

Il s'agit d'un besoin différent mais pas plus complexe. Il s'agit également de montrer que l'industrie peut être circulaire c'est à dire prendre en compte son impact environnemental et social tout au long du cycle de vie du projet. Enfin, prouver qu'il est possible d'agir par l'action collective des porteurs de projets, de leurs équipes et de leur écosystème, sur l'ensemble des territoires, en faveur d'une résilience et d'une souveraineté industrielle française.


Dans la période post-COVID, le sujet de la réindustrialisation est revenu sur le devant de la scène, une tribune a été rédigée sur ce thème et depuis juin 2021 s'est mis en place le collectif start-ups industrielles. Pour agir, le collectif agit sous forme de plaidoyer auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, nationaux, régionaux, ...

Le collectif a produit un manifeste des solutions. Dans les membres, il y a des start-ups mais aussi des sous-traitants, des bureaux d'études et des citoyens, avec l'objectif de répondre aux **enjeux suivants** :


 **Le manque de financements en fonds propres** : les start-ups ont un modèle qui fait 3X3X3 : 300 k€ pour l'amorçage, 3 M€ pour la pré-industrialisation, 30 M€ pour la phase d'industrialisation avec usine de production. Cette phase peut être sous-traitée notamment pour ceux qui n'ont pas un process innovant. Dans la première phase, il y a des solutions, c'est la seconde phase qui pose un problème car le CA n'est pas réalisé même si signé, sinon il faut s'appuyer sur une deeptech (technologie de rupture issue de laboratoire de recherche).

 **La difficulté d'accéder à des locaux immobiliers adaptés** : cela concerne les lieux d'industrialisation ou lieux « repères de l'industrie ».


Dans la phase de prototypage, il y a des fablab, des incubateurs, pas en phase de pré-industrialisation, or il faut des lieux propres pour des raisons de propriété industrielle et de protection du matériel pour y mettre une équipe, mais il faut des services partagés, communs. Le collectif a rédigé un cahier des charges sur la taille globale, des cellules, des parties communes et services communs. Ce lieu pourrait avoir une mission de pédagogie vis-à-vis du grand public sur ce qu'est l'industrie par l'explication d'une chaîne de valeur d'un produit plutôt que d'évoquer l'industrie qui renvoie une image moins attractive. On pourrait accueillir les écoles de production dans ce lieu.

 **Le besoin de valoriser différents types d'innovation** : technologique, innovation produit ou d'usage, de procédé ou d'organisation, marketing ou commerciale, de business model et sociale. Aujourd'hui, on sait surtout valoriser l'innovation technologique. Le groupe de travail réfléchit à la création d'ICP (Indicateurs Clés de Performance) compatibles avec les différentes formes d'innovation.

 **La nécessité de former les écosystèmes professionnels.**

 **Le besoin de recréer un imaginaire collectif autour de l'industrie** pour expliquer qu'une industrie locale permet de regagner en souveraineté, en impact écologique et social, et crée des emplois non délocalisables.


 **La complexité de la lisibilité et de l'application des normes, certifications et homologations.**

 **L'urgence de circulariser l'industrie** : l'analyse de cycle de vie doit être faite, c'est la base de l'économie circulaire, il ne faut pas avoir une vision monocritère comme l'impact carbone, il faut différents critères.

Certaines solutions ont déjà été déployées pour répondre à ces problématiques comme le guichet startups industrielles de La FrenchTech, et différents outils portés par BPI France : le fonds de fonds FNVI (Fonds National de Venture Industriel), le Fonds Société de Projets Industriels SPI2, l'appel à projet « Première usine » ou encore les Prêts nouvelle industrie.

Par ailleurs, CSI France a lancé avec le soutien de La FrenchTech, le premier accélérateur destiné aux startups industrielles « linéaires » qui souhaitent pivoter vers un modèle circulaire et aussi à celles qui ont déjà un modèle circulaire et souhaitent l'industrialiser à grande échelle. Il s'agit de cinq mois d'accompagnement. La première promotion 2023 sera composée de 20 startups industrielles, en provenance de toute la France. Le lancement s'est déroulé le 16 mars dernier à la Ruche industrielle de Vénissieux évoqué dans la première partie, et l'entreprise Bosch Rexroth.

► Ecoat : le parcours d'une start-up à impact dans le secteur de la chimie

 **ECOAT**, start-up créée en 2010, signifie écologie et coating pour peinture. ECOAT produit des polymères à base d'ingrédients naturels et avec une très faible empreinte carbone, c'est l'agent filmogène des peintures, principalement des peintures à l'eau.

Son fondateur a été président d'un collectif de start-up dans le secteur des Deep-tech : start-up technologique, à cycle long et fortement capitalistique. Ces start-ups se structurent tant sur l'amorçage que sur le développement.

ECOAT est une entreprise de mission, c'est un statut juridique qui intègre un programme RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises et se traduit par un label.

Pour ECOAT, la mission c'est aider l'industrie à rentrer en transition écologique.

S'il faut aider des produits concurrents à ceux d'ECOAT, celle-ci le fera. C'est une notion de service pour aider à la transition. ECOAT est animée par la transition écologique, travaille beaucoup sur l'innovation pour rendre les produits accessibles, des produits à très faible empreinte carbone, améliorant la qualité de l'air. Il y a une réelle demande des consommateurs pour acheter écoresponsable. Le marché sur les produits bio a basculé, il faut rendre ces produits accessibles au marché de masse. ECOAT travaille pour les fabricants de peinture.

ECOAT travaille à une baisse continue de l'empreinte carbone. 80 % des composants utilisés par ECOAT sont biosourcés. ECOAT développe des peintures murales et peintures industrielles, ce dernier marché est très dynamique en Chine. L'objectif avec des produits biosourcés, c'est d'avoir la même efficacité qu'avec des produits pétrosourcés. A titre d'ordre de grandeur, si toute l'industrie européenne des peintures murales utilisait les produits biosourcés d'ECOAT ce seraient 700 000 tonnes de CO2 en moins par an. ECOAT, c'est 30 personnes aujourd'hui.

Concernant l'industrialisation des start-ups, ce sont des modèles différents des entreprises traditionnelles. Derrière une start-up, c'est l'industrialisation d'une innovation, pour l'entreprise c'est le passage de start-up à une étape d'industrialisation (scale-up) et cela engendre des modifications. Le processus est très capitalistique et cela nécessite des financements qui dépendent de sa longueur. L'industrialisation arrive quand la preuve de concept est suffisamment éprouvée, c'est un équilibre entre l'accès au marché et le montant pour industrialiser.

Trop tôt, cela peut être très coûteux et trop tard cela peut être déjà intégré par le marché. Avant cela, c'est peu coûteux, un pilote suffit. Il y a encore quelques années, beaucoup de start-ups quittaient la France dans la phase d'industrialisation, faute de financements, c'est beaucoup moins le cas aujourd'hui. Les start-ups de la chimie s'industrialisent sur les plateformes, Osiris à Roussillon ou d'autres en France.

Pour les start-ups industrielles, la difficulté dans le passage à la phase d'industrialisation, c'est la structuration de la démarche commerciale et la gestion de l'opérationnel, de la logistique. L'industrie à la différence du numérique c'est une activité qui s'appuie sur la supply-chain. Il faut noter qu'EM Lyon notamment accompagne ce passage à travers un incubateur, ils ont également édité un livre blanc sur le sujet.

L'industrialisation se fait dans ce contexte-là. Les start-ups ont trouvé des fonds facilement de 0 à 5 ans, ce sont des fonds d'amorçage, il y a beaucoup d'argent disponible, c'est au bout de ces 5 ans que le risque est fort car dans la chimie, le processus d'industrialisation est long voire très long c'est 10 à 15 ans.


L'histoire d'ECOAT est que dès que le produit est intégré par les fabricants, c'est un chiffre d'affaires récurrent et en augmentation. Au début, ECOAT ne fabriquait pas. Or, pour décrocher des projets, il faut s'industrialiser pour assurer les fabricants de peinture d'un approvisionnement régulier. Plusieurs sites ont été visités de sites nus à sites en reconversion, des rachats ont été envisagés également. C'est par un contact avec la Caisse des Dépôts et Consignations que le contact avec Osiris et le site de Roussillon s'est fait. Une plateforme, comme OSIRIS, c'est un « package » de services qui sont mis à la disposition des entreprises (sureté, environnement, logistique).

Pour ECOAT, le site c'est 3 000 m², la partie production 400 m², c'est un métier logistique. L'économie circulaire a été mobilisée. Les équipements ont été rachetés au poids sur un site de SANOFI en reconversion. L'industrialisation a coûté 1/5^{ème} du prix normal et cela a surtout des effets environnementaux très positifs. Il y a eu pour autant beaucoup de difficultés dans certaines phases, des licences ont été vendues en Chine pour permettre de traverser « la vallée de la mort », période de développement pendant laquelle les menaces sur la pérennité de l'entreprise sont très fortes.

Depuis peu, ECOAT intéresse les investisseurs et rentre dans la phase de développement industriel en structurant différentes fonctions de l'entreprise, gestion (ERP), commercial, process industriel, etc. Elle est passée de 17 personnes à 30 personnes en six mois. Il faut former les personnes, leur transmettre la culture d'entreprise. Créée en 2011, la première levée de fonds de 1,2 M€ s'est faite en 2013, en 2018 une autre de 500 k€, début 2021, une autre levée de 1,7 M€ auquel s'adosse 1,2 M€ de dettes et s'ajoutent des aides liées au plan de relance.

C'est le début de l'industrialisation, pour la suite la levée de fonds dits de série A devrait être d'un montant de 10 M€ pour renforcer l'outil industriel.

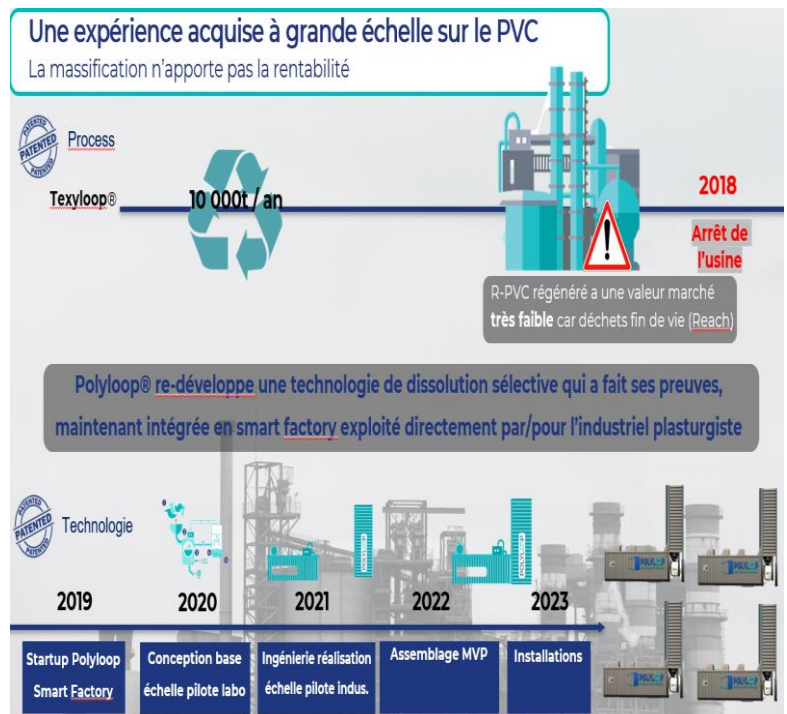
► Polyloop : une start-up qui développe une solution pour le recyclage des PVC

 Polyloop est née en 2019 dans le Drôme, avec la conviction profonde que le déchet ne doit plus voyager, mais que c'est la solution de recyclage compacte qui doit venir à l'industriel.

Rassurée par l'efficacité prouvée du procédé de recyclage (le marché des matériaux PVC composites n'a d'avenir que s'ils sont recyclables et recyclés), Polyloop élabore l'approche des unités de recyclage 4.0 intégrées sur les sites de fabrication de ces matériaux.

Le recyclage concerne les chutes de chantiers neufs mais également le recyclage des déchets liés à la reprise des anciens matériaux, ce sont des conditions qui vont être de plus en plus nécessaires pour remporter les appels d'offre.

La startup drômoise lance le (re)développement complet par la mise à l'échelle du procédé, cette fois-ci intégré en petites unités conteneurisées. C'est le passage de l'ordinateur au smartphone, de l'usine à l'unité de recyclage compacte. Celles-ci, facilement transportables, sont directement installées sur le site de l'industriel fabricant.



Source : POLYMERIS

Polyloop s'engage à :

- ▶ Offrir une solution de recyclage correspondant aux besoins de l'entreprise,
- ▶ Permettre de recycler les matières et de réutiliser la matière première recyclée de même qualité que la vierge, au même prix,

A condition que :

- ▶ L'entreprise réutilise ses matières recyclées dans la production,
- ▶ Que Polyloop soit la solution : besoin/rentabilité,
- ▶ Les matières soient compatibles avec les solvants les moins écotoxiques possibles (13 principes de la chimie verte).

Polyloop est dans une phase proche du passage à l'échelle et du déploiement.

Une unité a été vendue, deux autres sont en passe de l'être et la start-up a des lettres d'intention de Veolia, Suez, Gerflor ...

Pour le passage à l'échelle industrielle, l'entreprise rencontre des difficultés pour mobiliser les financements, constatant un « trou dans la raquette ». Les fonds d'amorçage et de pré-amorçage financent le concept, l'entreprise n'en est lue à ce stade. Les fonds industriels financent le développement mais l'entreprise n'y est pas encore. Enfin, les Fonds BPI investissent des tickets d'au moins 1 M€, le tour de table n'est pas à cette hauteur.

La difficulté est que les investisseurs potentiels souhaitent avoir une visibilité forte d'autant plus si l'entreprise n'est pas sur un marché dont la promesse est forte. Le projet de Polyloop est sur un projet limité. Le PVC est un gisement faible et diffus. Sur le recyclage, il y a un souci de l'investissement, les pouvoirs publics auraient un rôle à jouer sur ces entreprises qui répondent à un besoin social fort.

La BPI est mobilisée sous réserve de la levée de fonds propres.

L'ébauche de solutions de financement des start-ups industrielles à l'échelle régionale

► L'Economie Sociale et Solidaire prête à se mobiliser



SOCODEN FEC, Société Coopérative d'Entraide-Fonds d'Expansion Confédérale a été créée en 1965. C'est la holding financière des SCOP et des SCIC de France. Sa raison d'être est d'apporter, grâce à des moyens mutualisés au sein du mouvement coopératif, des solutions complètes de financement aux coopératives, mettant au cœur de leur modèle une gouvernance démocratique, l'épanouissement des individus au travail et un partage équitable des richesses.

Pour cela, SOCODEN s'engage :

- ▶ A **soutenir** la création, le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur les territoires ;
- ▶ A **renforcer** la participation des salariés et des parties prenantes au sociétariat et à la gouvernance des entreprises ;
- ▶ A **explorer** et mettre en place, avec nos partenaires, des solutions innovantes de financement au service d'une économie durable et enfin ;
- ▶ A **contribuer**, par ses interventions, aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU.

La particularité de cet outil, qui n'est pas un établissement financier, est que son capital social d'environ 33,4 M€ est détenu par les coopératives et la Confédération Générale des SCOP.

Il faut noter que la contribution de la CGSCOP provient d'une partie des cotisations annuelles versées par ses coopératives adhérentes dans le cadre du développement du mouvement (en moyenne 1,5 M€ par an sur les 4,0 M€ dédiés au développement).

Il y a 17,2 M€ immobilisés chez les coopératives et 21,6 M€ dans des fonds financiers œuvrant comme SOCODEN dans le financement de sociétés coopératives ou détenues par des salariés notamment dans le cadre d'une transmission-reprise d'une société classique.

Les participations dans les coopératives adhérentes à la CGSCOP prennent différentes formes selon le besoin d'accompagnement nécessaire et le moment dans la vie de la coopérative.

Par exemple, fin 2021, ce sont 510 prêts en cours (SOCODEN) entre 3 k€ et 600 k€, mais aussi 580 garanties (SOFISCOP) qui ont permis de souscrire 92 M€ de prêts auprès du Crédit Coopératif et de ses partenaires, ou encore 83 interventions (SCOPINVEST) en titres participatifs et autres fonds propres pour 9,3 M€. SOCODEN est très souvent présent dans des tours de tables avec des établissements financiers afin de faire un effet de levier sur le plan de financement de la coopérative.

Depuis deux ans, les prêts bénéficient d'une garantie du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 80 %, accordée en contrepartie d'une augmentation significative de nos encours.

La souplesse de SOCODEN dans son fonctionnement est guidée par **deux règles** :

- ☑ La décentralisation qui s'appuie sur une organisation territoriale du mouvement coopératif avec ses Unions Régionales, ce qui fait que 90 % des décisions sont prises au niveau régional par des CEFR composés de dirigeants ou cadres de coopératives.

☑ L'agilité qui permet de s'adapter rapidement aux besoins des entreprises et aux circonstances conjoncturelles, même quand elles sont compliquées : par exemple le COVID en mars 2020 où nous avons mis en place des prêts de trésorerie sur 24 mois, à 0,5 % couvrant les besoins des salaires chargés sur 2 à 3 mois le temps que les dispositifs d'état se mettent en place ou avec des différés de remboursement allant jusqu'à 9 mois. C'est environ 3 M€ qui ont été injectés chez 130 adhérents en difficultés.

Les participations dans des fonds régionaux permettent d'être aux côtés des collectivités régionales telles que TRANSMEA en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cette dernière, la cible est la reprise d'entreprise par ses salariés que ce soit sous forme coopérative ou non.

Parmi les fonds régionaux, des fonds ont été levés auprès de partenaires comme la Métropole de Grenoble, le Grésivaudan, le Crédit Coopératif et des SCOP emblématiques du mouvement, les fonds nécessaires au financement de sociétés détenues par leurs salariés pour soutenir le développement de start-up du numérique. Cette démarche est étroitement liée à la French Tech in the Alps de Grenoble. Ce fonds est un fonds patient, sans rentabilité avant 15 années. L'objectif étant de maintenir sur notre territoire, l'emploi, le savoir-faire et notre matière grise.

D'une manière générale, SOCODEN ne recherche pas la rentabilité moyen-terme de nos produits, mais plutôt la pérennité de nos coopératives, la création d'emploi, leur développement et l'amélioration de leur rentabilité.

Les principes de SOCODEN sont ceux de la finance solidaire. Cela consiste à ne pas renoncer à un modèle économique viable et durable mais, en revanche, à


renoncer à tout ou partie du rendement attendu par la finance traditionnelle. Ce renoncement est rendu possible, sans mettre en péril le modèle économique, par le fait que le capital est « gratuit » puisque alimenté par des cotisations et aussi par le fait que les bénéficiaires des interventions sont, ou seront destinés à devenir des adhérents qui participeront ensuite, par leurs cotisations, à la dotation du capital. C'est donc une finance à rentabilité « limitée » et une finance « patiente » : deux caractéristiques essentielles pour le financement de projets à impact comme ceux que nous visons.

SOCODEN est particulièrement attentif aux enjeux de l'éco-industrie et, plus généralement, de l'industrie à impact et auxquels le modèle de financement peut utilement répondre.

Concernant les start-ups, une démarche récente spécifiquement orientée vers les start-ups du numérique a été initiée sans qu'il y ait d'obligation d'être en SCOP.

Concernant les start-ups industrielles aujourd'hui SOCODEN ne peut pas intervenir, mais il est prêt à étudier un système d'accompagnement dédié aux start-up industrielles dans la phase de développement.

► Kreaxi : une proposition pour soutenir le développement de start-ups industrielles

 Kreaxi est une société de gestion spécialisée depuis plus de 30 ans dans l'investissement au capital de jeunes entreprises innovantes et technologiques à fort potentiel. Kreaxi intervient au premier tour de table avec des tickets d'investissement de 100 k€ à 2 M€ pour accompagner les entrepreneurs dans les phases d'amorçage et d'accélération.

L'accompagnement du secteur industriel est le principal objectif de Kreaxi. La proposition faite à la Région est un véhicule de financement industriel baptisé F3R : Fonds Régional de Réindustrialisation et de Relocalisation. Depuis 30 ans, Kreaxi a investi 500 millions d'euros, accompagné 550 start-ups, permis la création de 5 000 emplois directs, 22 introductions en bourse et 150 cessions à des groupes industriels.

Dans la nécessité de réindustrialisation, la notion de compétitivité est fondamentale, l'opportunité de réinvention du processus de production doit s'appuyer sur de nouvelles technologies et notamment mais pas seulement le numérique.

Dans ce cadre, Kreaxi constate que dans une région qui dispose de beaucoup d'atouts pour la transition industrielle, il existe une carence sur le segment du post-amorçage, de la pré-industrialisation pour les start-ups industrielles. Les plus grandes difficultés des entreprises, ce sont les entreprises qui cherchent beaucoup d'argent dans cette phase, c'est extrêmement difficile pour les entreprises qui cherchent des petits tickets.

Les fonds existants ne couvrent pas le stade de la pré-industrialisation, **plusieurs raisons** à cela :

- Spécialisation des fonds nationaux sur des secteurs autres que l'industrie,
- Les fonds « Corporate » (fonds de grandes entreprises) raisonnent à l'échelle mondiale et investissent rarement au stade préindustriel,
- La majorité des fonds de Capital Venture sont implantés essentiellement à Paris et interviennent ponctuellement en Auvergne-Rhône-Alpes.

La **proposition de F3R** vise à intervenir sur le passage à la phase industrielle pour les start-ups industrielles.

FONDS REGIONAL de REINDUSTRIALISATION et RELOCALISATION



Un fonds doté de 60m€...

... pour le développement d'innovations industrielles

Taille	60 m€ 1 ^{er} closing à 40m€ en T2 2023	Profil d'entreprises	Sociétés industrielles, Startups post-amorçage
Souscripteurs	Publics et privés	Sociétés cibles	Industries du Futur ou activités traditionnelles en mutation
Portefeuille	20-30 entreprises	Ticket moyen	1m à 3m€ (maximum 5m€)
Période d'investissement	4 ans, prorogeable 1 an	Co-investissement	Kreaxi <i>lead</i> ou <i>co-lead</i> sur les opérations
Durée de vie	10 ans, prorogeable 2 x 1 an	Horizon de liquidité	6 à 8 ans
Zone Géographique	Auvergne-Rhône-Alpes		



ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE AVANT PRÉCONISATIONS

Avant de passer à la phase de préconisations, que peut-on retenir en synthèse des cas concrets auditionnés et des pratiques des entreprises ?

↳ Tout d'abord deux sujets sont quasiment mis en œuvre dans l'ensemble des entreprises étudiées, il s'agit d'une part des démarches visant à une meilleure sobriété énergétique et la décarbonation, l'implication des branches et pouvoirs publics sur ces deux sujets est important. Il faut nuancer toutefois ce point sur la décarbonation, car si le contexte d'augmentation du coût de l'énergie a fortement incité les entreprises de toute taille à engager des plans d'action, les actions liées à la décarbonation des processus de production, constituent souvent des investissements importants dont le coût peut dissuader certaines TPE-PME à s'engager dans la démarche, sans ignorer les freins liés à la compétence nécessaire pour s'engager dans ces processus.

↳ Deux sujets semblent moins intégrés dans l'ensemble des processus des entreprises en faveur de l'éco-industrie : d'une part l'éco-conception qui mériterait encore davantage de sensibilisation auprès des entreprises. Cette démarche qui s'inscrit le plus souvent dans un processus global et partagé au niveau de la filière relève souvent d'une démarche collective.

↳ D'autre part, la question se pose concernant l'économie circulaire. En effet, au-delà du traitement des déchets et de la réutilisation des rebuts dans le processus de production, l'économie circulaire pourrait davantage s'inscrire dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Celle-ci relève toutefois le plus souvent d'une démarche inter-filière.

↳ Concernant le savoir-faire régional, celui des offreurs de solutions, des start-up industrielles et du lien avec l'écosystème, la diffusion des innovations de rupture reste un processus long. Si le lien entre start-up et grandes entreprises est présent, celui-ci pourrait être renforcé entre ETI, PME et start-up industrielles, compte tenu de l'importance de ces entreprises en termes de développement économique des territoires.

↳ Dans tous les cas, les entreprises mobilisent plusieurs leviers avec des angles d'approche de ces questions qui sont très liés à la nature de l'activité de l'entreprise et à son positionnement dans la chaîne de valeur.

↳ Dans les observations réalisées, l'un des leviers majeurs qui ressort de l'ensemble des entreprises, c'est l'implication des salariés, et le rôle moteur en matière de développement de l'éco-industrie dans l'entreprise. D'une part, ils y sont très sensibles et c'est un facteur d'attractivité forts pour des recrutements, d'autre part ils sont force de propositions pour accélérer les évolutions dans l'entreprise.

C'est à partir de l'ensemble de ces constats et remarques que sont élaborées les préconisations qui suivent.



Les préconisations du CESER

Les préconisations proposées par la CESER, découlent des éléments analysés dans les parties précédentes. Leur objectif est de répondre au développement de l'éco-industrie en Auvergne-Rhône-Alpes, de prendre en compte les capacités mises en œuvre par les entreprises, de lever les principaux freins et d'accélérer la prise en compte de ces éléments par le plus grand nombre d'entreprises. Il s'agit également de soutenir les innovations et les démarches collectives visant à aller plus loin dans les solutions déployées afin d'en faire un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces préconisations s'organisent selon trois axes :

Présentation des axes

- ▶ **Axe 1** : Faire connaître, valoriser les efforts de l'industrie régionale
- ▶ **Axe 2** : Accompagner la transformation des entreprises traditionnelles
- ▶ **Axe 3** : Soutenir les innovations de rupture et les démarches collectives territoriales et/ou par filières



Les préconisations du CESER

Axe 1

Faire connaître, valoriser les efforts de l'industrie régionale

► Préconisation 1 :

Réaliser un état des lieux et identifier des indicateurs d'attractivité industrielle en lien avec la transition écologique

Afin de mieux connaître l'état d'avancées de l'éco-industrie dans l'industrie régionale en s'appuyant sur les réseaux : branches professionnelles, chambres consulaires, le CESER propose de réaliser en constituant un échantillon représentatif d'entreprises, une enquête quantitative et qualitative des démarches déployés par les entreprises à partir d'une grille commune : bilan carbone, démarche RSE, sobriété, économie circulaire, biodiversité, etc. Cette enquête pourrait être coordonnée, en tenant compte des études et réflexions déjà réalisées - (par la BPI, les branches professionnelles, les chambres consulaires, l'ADEME, Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, les pôles de compétitivité (Axelera, Tenerrdis, ...), le CIRIDD(Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable), la convention des entreprises pour le climat, etc.)- par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises mandatée par la Région et en associant les acteurs économiques et sociaux.

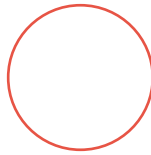
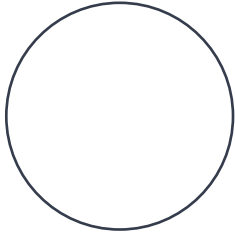
L'attractivité du territoire régional pour maintenir, localiser et relocaliser l'activité industrielle est un élément déterminant. Cette attractivité comme le CESER l'avait mentionné dans sa note « Les impacts de la COVID 19 sur le développement industriel » de mai 2021 repose sur plusieurs atouts : densité et diversité du tissu industriel, présence d'écosystèmes, etc.

A partir des résultats de l'enquête, l'identification d'indicateurs d'attractivité industrielle en lien avec la transition écologique, notamment à partir de l'enquête réalisée, permettrait de mettre en lumière qu'il s'agit d'un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes et de ses entreprises dans la stratégie de réindustrialisation du territoire. La Région dispose d'un tissu industriel moteur sur ce thème. Il s'agit de promouvoir une dynamique par la prise en compte de critères extra-financiers. Cette démarche pourrait s'appuyer sur les travaux réalisés par la place financière et tertiaire régionale sur ce thème.

► Préconisation 2 :

Promouvoir des initiatives remarquables en termes d'éco-industrie déployée par les industriels, les faire connaître au sein du monde économique et plus largement

Ainsi le Conseil régional pourrait distinguer les industries vertueuses/environnement ou "propres" par un label ou un prix régional attribué avec force de communication dans la presse et les médias locaux, et qui valoriserait à la fois l'entreprise, qui parlera de ses solutions/environnement, et le territoire où elle est implantée.



Axe 2

Accompagner la transformation des entreprises traditionnelles

► Préconisation 3 :

Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise impliqués dans le développement de l'éco-industrie

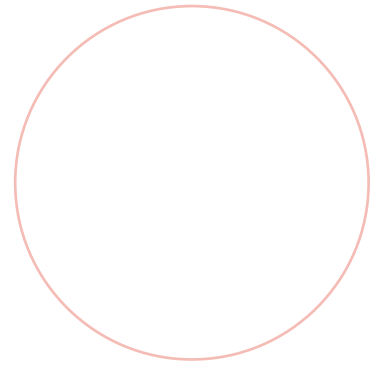
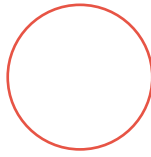
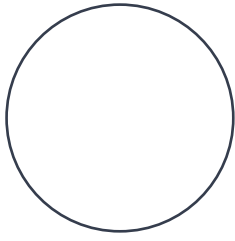
Comme cela a été largement évoqué par les entreprises auditionnées, le rôle des salariés est souvent un levier majeur et prépondérant dans le développement des démarches de développement de l'éco-industrie. Pour accélérer le processus en région, le dialogue social est un levier permettant de développer l'éco-industrie. Cela peut se faire par l'intermédiaire en s'appuyant sur les Comités Sociaux et Economiques (CSE) des entreprises et les commissions paritaires interprofessionnelles. Il faut indiquer qu'à la suite de la loi « climat et résilience » de nouvelles prérogatives leur ont été confiées en étendant leur mission à l'environnement : ils sont désormais en droit de prendre position sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, et ce dans toutes les décisions de l'entreprise.

► Préconisation 4 :

Soutenir l'emploi de jeunes diplômés dédiés au développement de l'éco-industrie

La BPI a mis en place le VTE (Volontaire Territorial en Entreprise) vert, permettant de prendre en charge en partie la rémunération d'un jeune diplômé depuis moins de deux ans qui va accompagner l'entreprise PME, TPE, ETI, dans les démarches de développement de l'éco-industrie : bilan carbone (construction du squelette), démarches RSE, etc.

Le CESER propose que la Région soutienne le dispositif en Auvergne-Rhône-Alpes soit en l'amplifiant quantitativement, soit en l'orientant sur certaines cibles choisies avec les différents acteurs notamment à partir des résultats de l'enquête évoquée dans la préconisation 1. Une animation des VTE en Région et un partage d'expérience pourrait être réalisé sous la coordination de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.



Axe 2

Accompagner la transformation des entreprises traditionnelles

► Préconisation 5 :

Cibler des entreprises industrielles pour un accompagnement renforcé

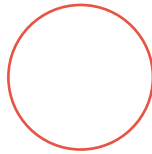
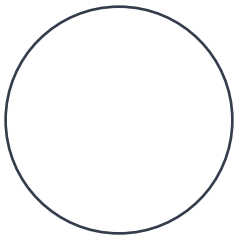
A partir de l'enquête proposée en préconisation 1, la Région en s'appuyant sur l'agence, peut définir une cible prioritaire de TPE, PME pour lesquelles le développement de l'éco-industrie est une priorité pour leur avenir. Ainsi à l'image de la démarche initiée par l'Etat sur la décarbonation des sites pollueurs, le CESER propose que la Région cible un accompagnement spécifique sur 300 entreprises, TPE-PME, de différentes filières. Une priorité aux entreprises isolées et fragilisées dans leur démarche d'amélioration de la qualité environnementale serait à même de créer un effet levier important. Ce repérage, en lien avec les différents acteurs, proposerait un pack global à l'entreprise : diagnostic, plans d'actions et facilitation de l'accès au financement.

► Préconisation 6 :

Soutenir le développement des compétences nécessaires par la mise en réseau des formations dans un éco-campus

Les entreprises ont besoin de compétences pour accompagner les évolutions organisationnelles liées au développement de l'éco-industrie. Comme pour le développement de la qualité, ces compétences doivent irriguer la formation initiale mais également la formation continue, permettant aux collaborateurs de l'entreprise d'acquérir, à travers des parcours adaptés, des compétences ciblées sur leurs besoins. Il faut donc favoriser un réseau regroupant les formations qui sont consacrées à l'éco-industrie sur l'ensemble du territoire régional.

Cet éco-campus multisite et transverse, à l'image du campus numérique, devrait intégrer les formations initiales mais aussi continues en mobilisant notamment les Opérateurs de Compétences (OPCO) et s'inscrire dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP). Le besoin d'accélération des compétences est à mettre en rapport avec l'exigence croissante d'une industrie « propre ». Cette initiative pourrait notamment trouver un financement dans le cadre du volet régionalisé du plan France 2030.



Axe 3

Soutenir les innovations de rupture et les démarches collectives territoriales et/ou par filières

► Préconisation 7 :

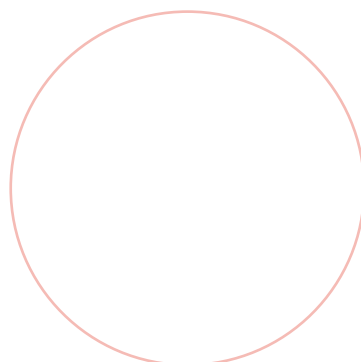
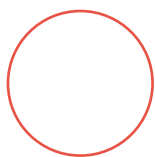
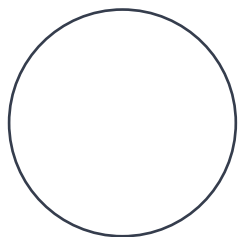
Lancer à l'échelon régional des appels à projet R&D sur la thématique de l'éco-industrie

Le développement de l'éco-industrie nécessite le développement de solutions innovantes et la mobilisation de l'écosystème R&D régional à travers des innovations qui sont souvent à l'interstice de plusieurs domaines. Des appels à projet en faveur de la recherche et de l'innovation sur le thème incitant à une collaboration multi-acteurs (universités, grandes écoles, pôles de compétitivité, entreprises...), devraient permettre d'accélérer les solutions développées à l'échelon régional.

► Préconisation 8 :

Soutenir des programmes collectifs, inter-filières et territoriaux sur l'économie circulaire

Le développement d'une industrie verte ne peut se résumer à la somme d'efforts individuels d'entreprises sur la décarbonation ou la sobriété énergétique. Le développement de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et territoriale, de l'éco-conception doit se concevoir dans un cadre plus collectif à l'échelle des chaînes de valeur, impliquant des tissus d'entreprises et des territoires. Le soutien de la Région aux projets et expérimentations permettrait d'accélérer le développement de cet objectif, affirmer comme une priorité régionale dans le SRADDET, de créer une synergie et d'organiser la logistique dans certaines filières prioritaires, très présentes sur le territoire régional comme la plasturgi



Axe 3

Soutenir les innovations de rupture et les démarches collectives territoriales et/ou par filières

► Préconisation 9 :

Faciliter l'identification des offreurs de solutions pour les TPE-PME

Il existe des offreurs de solutions, des entreprises, des start-ups qui proposent des solutions sur différents segments de l'éco-industrie aux entreprises, l'identification de celles-ci pourrait être facilitée par la mise à disposition (via une plateforme ou un catalogue en ligne) après analyse et identification de l'existant, de solutions déployées par des acteurs sur le territoire régional et un contact permettant d'échanger le cas échéant avec les entreprises les ayant déployées. **Cela pourrait se faire en lien avec les pôles de compétitivité.** La plateforme B to B Phar'Eco Business, déployée par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour faire du lien entre les entreprises du territoire, pourrait être complétée et enrichie (si l'état des lieux relatif à la préconisation 1 en confirme le besoin et la pertinence) par une brique thématique sur ce thème. Le dispositif de soutien des offreurs régionaux de solutions de Pollutec gagnerait également à être élargi à d'autres manifestations à destination des TPE-PME.

► Préconisation 10 :

Développer le lien entre start-up industrielles et TPE-PME

Le rapprochement entre grands groupes et start-up industrielles s'effectue, soit via des coopérations structurées ou l'hébergement des start-ups dans les locaux de grands groupes. L'enjeu est davantage de créer la relation entre PME, ETI et start-ups industrielles via l'écosystème existant : branches professionnelles, pôles de compétitivité, chambres consulaires etc, soit par le soutien à des initiatives territoriales collectives telles celle de la ruche industrielle à Vénissieux qui méritent d'être valorisées et amplifiées. En effet, le renforcement du lien entre start-up industrielles et PME est une condition majeure aux transitions nécessaires pour l'évolution du tissu industriel régional.



Conclusion

A partir de la définition large de l'éco-industrie retenue par le CESER, les démarches initiées par les entreprises auditionnées montrent l'engagement des industriels et de leurs salariés dans ces démarches.

Pour accélérer le développement de celles-ci et pour assurer l'engagement de toutes les entreprises régionales, le CESER a identifié des leviers permettant d'accompagner les entreprises traditionnelles mais également les innovations de rupture.

Pour accélérer le développement de l'éco-industrie, le CESER y voit un élément préalable, la réalisation d'un état des lieux, d'un diagnostic complet de l'engagement du tissu industriel en faveur de l'éco-industrie à partir duquel seraient identifiés des indicateurs régionaux d'attractivité industrielle en lien avec la transition écologique. Cela permettra d'en faire un marqueur fort de la région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle au plan national.

Pour accélérer le déploiement de l'éco-industrie, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (Etat, Région, EPCI, organisations patronales et syndicales, chambres consulaires, acteurs de la R&D,...) au service de cet objectif et créer les conditions de valorisation et de mise en œuvre de l'ensemble des outils permettant de lever les freins, le CESER considère qu'une conférence régionale sur le sujet, à l'initiative du Conseil Régional permettrait de concrétiser l'intention d'une volonté collective d'Auvergne-Rhône-Alpes sur cette thématique à très fort enjeu. Hormis le respect de notre environnement et la préservation de la biodiversité, cette volonté collective pourra donner confiance aux citoyens de notre région en une réindustrialisation propre.



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **Prénom NOM** - Nom du document - source - année - page
- **L'USINE NOUVELLE**, « Une dizaine de start-up industrielles parmi les 120 entreprises les plus dynamiques de la French Tech », L'Usine Nouvelle, 20 février 2023
- **LA TRIBUNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**, « En France, les prémices d'un nouvel écosystème de startups pour réinventer le nucléaire », La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes, 11 mars 2023, URL : <https://www.la-tribune.fr/edition-quotidienne/640/page-50202>
- **LA TRIBUNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**, « Engie veut s'appuyer sur la startup grenobloise Alpinov X pour accélérer sa décarbonation », La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes, 16 février 2023
- **LA TRIBUNE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**, « L'argent privé, la grande faiblesse du financement des deeptech en France », La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes, 29 mars 2023
- **LADENT Emmanuel**, « Start-up industrielle : les leçons des fables de La Fontaine », L'Opinion, 23 mars 2023
- **LE TOUT LYON**, « Start-ups à Lyon : CSI France lance un accélérateur de désamorçage industriel circulaire », Tout Lyon, 9 février 2023
- **LES ÉCHOS**, « La région Auvergne-Rhône-Alpes lance un fonds pour les start-up industrielles », LesÉchos, 9 mars 2023
- **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE, EN CHARGE DE L'INDUSTRIE**, « Leviers de développement des startups industrielles en phase d'industrialisation », Ministère de l'Économie, des finances et de la relance, en charge de l'industrie, septembre 2021, URL : [2020-M-071-04 Rapport Startups industrielles.pdf \(finances.gouv.fr\)](https://www.economie.gouv.fr/industrie-verte-presentation-projet-loi)
- **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**, « Projet de loi industrie verte : découvrir les 15 mesures », Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, 16 mai 2023 URL : <https://www.economie.gouv.fr/industrie-verte-presentation-projet-loi>
- **USINE DIGITALE**, « Bpifrance met 50 millions d'euros sur la table pour aider les start-up industrielles », Usine Digitale, 15 mars 2023



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Francoise PFISTER**

Présidente de la Section Industrie

► **Jacques CADARIO**

3^{ème} Vice-Président référent - Référent de la Section

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BORDES Claude (UIMM)
- CHABBAL Jean (Pôles de compétitivité)
- FRUCTUS Frédéric (Chimie)
- PANSERI A.-Sophie (MEDEF)
- TRICHARD Alain (ARIA)

Collège 2*

- BOUVIER Bruno (CGT)
- MILBERGUE Denise (Solidaires)
- NATON Agnès (CGT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- VERNET Sandrine (CFTC)

Collèges 3 et 4*

- BABOLAT Guy (UR SCOP)
- BENOÎT Jean-Marie (FCPE)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- PELLA Dominique (Recherche)
- RIVIÈRE Elisabeth (LPO)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place Financière)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités



CONTRIBUTEURS

Personnalités extérieures

- BRUN Philippe
- GROUTHIER Jean-Philippe
- JOLY Hervé
- MILLAN Emmanuel

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

ARROUZÉ Pierre, Chargé de Développement Durable, Eiffage Constructions Centre Est

BAEUMLIN Marc, Président de Bosch Rexroth SAS

BLANLOEIL Guillaume, Président de l'Entreprise Saint-Jean

BLONDEAU Éléonore, Présidente et Co-Fondatrice du Collectif Start-ups Industrielles

CHOLET Olivier, Président ECOAT SAS

COCCONCELLI Denis, Directeur du CIRIDD

DUPUY Ludovic, Responsable « Hygiène, Sécurité, Environnement », BIOMERIEUX

FAYSSE Gabriel, Président de l'Entreprise Polyloop

FRANÇOIS-BARTHELEMY Valérie, Déléguée Générale de France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes

FRUCTUS Frédéric, Représentant de France Chimie Auvergne-Rhône-Alpes au CESER

LAROCHE Frédéric, Directeur Général d'AXELERA

LEBRANCHU Marie-Hélène, Délégué général de l'UIMM de l'Ain

MANDICA Georges, Président du Directoire de la Société Coopérative de Développement et d'Entraide)

MINSSIEUX Frédéric, Directeur Général, Société AQUAIR

MONIER Florent, Président de la Fédération des Industries Mécaniques Auvergne-Rhône-Alpes

PERRET Emmanuelle, Directrice Générale d'Agir Industrie Services

PRIETO Angel, Chargé de Mission « Économie et Innovation » à la Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes et Chef du Département Entreprises à la DREETS Auvergne Rhône-Alpes

TOUVRON Sébastien, Président du Directoire de KREAXI (société de gestion de fonds d'amorçage)

VACHEY Anita, Responsable « Qualité Sécurité Environnement/Intelligence Collective, Société TECHNÉ

VILLOTTE Édouard, Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes TOTALENERGIES

VUILLERMOZ Patrick, Directeur Général de POLYMERIS

Déclaration des groupes

► INTERVENTION de Claude BORDES, au nom du Collège 1

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Collège 1 a participé avec grand intérêt aux travaux de la Section Industrie sur le sujet de l'éco-industrie au service du territoire.

Si nos auditions nous ont permis d'identifier de nombreux leviers comme sources d'opportunité pour un développement économique durable et pour le renforcement de la capacité de résilience de l'industrie face aux fortes contraintes environnementales qui s'imposent à elles, toutes les entreprises ne sont pas égales face à la transition écologique. Si certaines sont déjà engagées dans cette démarche, d'autres quoique volontaires, ignorent parfois par quoi commencer ou comment se faire accompagner. Devant l'imminence de la transition écologique, il convient dès lors pour un large tissu de PME industrielles de dégager du temps d'analyse et ou des ressources afin d'entreprendre la réussite de leur transformation.

Du chemin reste encore à parcourir pour une véritable renaissance industrielle car nos entreprises sont confrontées aujourd'hui à 3 révolutions cruciales, à mener en même temps

- Tout d'abord une révolution numérique autour de l'industrie 4.0 (automatisation, robotisation, Intelligence artificielle, réalité augmentée, traitement des données, etc..)
- Ensuite une révolution autour de la transition écologique et énergétique thème d'aujourd'hui qui oblige nos industriels à repenser modes de consommation et de production dans des process moins énergivores et moins consommateurs de ressources.
- Enfin une révolution autour des nécessaires compétences et talents pour demain.

Tous ces enjeux qui soulèvent des questions de volume, de masse et de complexité ne peuvent être résolus sans la mise en œuvre de savoirs industriels autour de la décarbonation, de la gestion des déchets ou du recyclage. Notre Présidente de la Section Industrie vient de le rappeler. Certains pourront trouver que ce mouvement est trop lent et pas suffisamment engagé, pourtant on ne peut contester que de nombreux efforts ont été déjà réalisés par les industries et que la conviction est très généralement acquise.

Nous retenons avec beaucoup d'intérêt la proposition d'organisation par les services de la Région d'un état des lieux quantitatif et qualitatif. Nous pensons que cet état des lieux pourrait utilement se construire à partir d'enquêtes de situations ou de diagnostics déjà engagés par des entreprises elles-mêmes mais également par certaines organisations consulaires, professionnelles, Pôles de compétitivité, etc. Disposer de cette cartographie permettra donc d'identifier le degré de maturité et d'engagement de notre tissu industriel mais également le niveau d'acceptation sociale face aux nécessaires changements organisationnels. Sans oublier, car particulièrement important, d'identifier les indicateurs de performance indispensables pour mesurer leur avancée ?

En conclusion, identifier d'où l'on part et non seulement où on veut aller, mais où on peut aller en fonction des délais et efforts supportables pour les entreprises et les gens qui y travaillent, tout cela dans une indispensable cohérence qui permette de vivre cette transition qui s'impose comme une opportunité et non comme une contrainte.

Cette enquête pilotée par la Région permettrait également de disposer d'un état des lieux croisé entre les perspectives de l'éco-industrie qui touche à toute la chaîne de valeur d'un produit et les formations initiales et continues disponibles sur le territoire dans le champ du développement durable. Là aussi, des réflexions sont d'ores et déjà engagées dans certains territoires sur l'opportunité de créer des éco-campus des métiers et des qualifications. Quelles réponses et quelles suites le territoire régional va-t-il donner ?

Ces diagnostics permettront aussi de mieux faire connaître les nouvelles technologies disponibles et d'identifier les efforts de R/D ainsi qu'innovations attendues.

Nous y verrons aussi plus clair sur l'importance du rôle joué par de nombreuses starts up souvent à l'initiative de solutions favorisant le passage à une industrie décarbonée, moins consommatrices de ressources et sources des solutions d'écologie industrielle et territoriales comme l'économie circulaire. Les starts up disposent d'atouts qui leur permettent de développer dans des temps record des solutions industrielles de pointe. Cependant, de nombreux démonstrateurs trouvent trop de difficultés pour passer au stade de l'industrialisation. Il faut donc massifier la demande pour changer d'échelle, mieux organiser le potentiel de mise en relation entre offreurs de solution et entreprises, notamment nos PME, mieux structurer les filières de décarbonation et d'économies d'énergie en identifiant et facilitant des partenariats stratégiques de long terme. Chacun quel que soit sa taille doit comprendre les gains de productivité et d'efficacité qu'il peut tirer de ces acteurs aux caractéristiques complémentaires, porteurs de solutions innovantes, souvent initiées par de jeunes chercheurs passionnés. C'est pourquoi il est nécessaire de parvenir à déployer rapidement et efficacement les innovations de rupture dans l'ensemble des filières industrielles de l'amont vers l'aval (sur les aspects matériaux, composants, logiciels, data, etc), en synergie avec les laboratoires de recherche.

Concernant l'économie circulaire, les territoires et notamment notre Région ont un rôle majeur à jouer dans le rapprochement d'entreprises en favorisant des organisations reposant majoritairement sur des relations privilégiées entre des entreprises appartenant à un même écosystème.

C'est souvent à l'échelle locale que convergent les enjeux de pollution, de préservation de ressources naturelles et d'impacts liés au changement climatique. C'est à cette échelle que l'industrie qui a une emprise sur le territoire peut nouer un lien pérenne avec son environnement.

Le défi écologique passe désormais par la mobilisation de tous, industriels mais aussi pouvoirs publics. Chacun devra disposer des moyens nécessaires pour faire de cette nécessaire transition écologique une réussite car nos industries sont assurément un des vecteurs les plus importants pour protéger notre planète.

Pour conclure, nous saluerons la grande qualité du travail réalisé par la Section Industrie en remerciant la Présidente Françoise PFISTER pour sa remarquable animation ainsi que Laurent DE PESSEMIER pour son expertise, pour le talent dont il aura fait preuve pour réunir des intervenants de haut niveau et pour nous proposer un document de grande qualité.

Sauf expressions individuelles particulières, le Collège 1 votera favorablement.

► INTERVENTION de Bruno BOUVIER, au nom de la CGT, Collège 2

Le rapport présenté par la Section Industrie donne une définition précise, élargie et de qualité sur ce qui peut et doit être développé pour une stratégie industrielle en faveur de l'éco-industrie.

Pour notre organisation syndicale la souveraineté industrielle aux différentes échelles (territoriales, nationales, européennes) : la transformation en profondeur de l'appareil productif ainsi que le développement équilibré des territoires sont essentiels pour répondre aux besoins économiques, sociaux, environnementaux.

- Les dispositifs de politique publique, les choix stratégiques des entreprises, les aides, exonérations et crédits d'impôts multiples favorisent-ils les ambitions rappelées en première partie de notre rapport ?
- Ces aides diverses et conséquentes, ces dispositifs publics, ces choix stratégiques font ils l'objet de débat large associant les différents acteurs comme préconisé dans cette contribution ?
- La démocratie sociale autre préconisation de cet avis est-elle respectée, valorisée lors des prises de décisions des pouvoirs publics et des entreprises ?

Lors des différentes auditions des responsables d'entreprises ou des dirigeants de divers organismes, il a été régulièrement indiqué par les intervenants que l'implication des salariés était essentielle, primordiale pour accompagner les changements dans les process de production, dans les modifications de l'organisation du travail. Force est de constater que ces affirmations n'ont pas fait l'objet d'expériences précises et concrètes sur les conditions, les dispositifs, les droits et moyens permettant une participation effective des salariés.

La CGT a dénoncé voici quelques semaines, le vote sans débat préalable de la loi "Industrie Verte". Le Président de la République a d'ailleurs déclaré à propos de cette loi : "nous avançons à marche forcée", sous-entendu le dialogue et la démocratie, ce sera pour plus tard. Or, nous avons besoin d'une planification écologique globale et concertée. La Première Ministre a annoncé un programme de planification écologique de 7 milliards d'euros quand le Haut Conseil pour le Climat préconise à l'Etat d'investir au moins 25 milliards par an pour répondre aux enjeux. Cette recommandation du Haut conseil pour le Climat rejoint les propositions de la Confédération Européenne des Syndicats qui depuis une dizaine d'années propose de consacrer 2 % du PIB européen pour l'investissement public. Nous sommes donc très loin dans les choix gouvernementaux de la réponse aux besoins et d'une grande ambition écologique.

Réussir une transition à grande échelle, conquérir une souveraineté industrielle nécessite des droits d'intervention des salariés sur les choix stratégiques, une évaluation et un contrôle des aides publiques, un effort majeur dans la formation initiale et continue, une diminution des pressions sur l'environnement et la biodiversité.

Il nous a semblé important qu'il soit porté à connaissance de notre Assemblée les résultats d'une enquête auprès des industries de l'automobile, enquête très récente puisque révélée par l'Agence Reuters en date du 4 septembre 2023. Il est indiqué que le développement durable est relégué au second plan dans les décisions d'approvisionnement des entreprises de l'automobile. L'enquête précise, je cite "les industries se concentrent sur la réduction de l'exposition aux risques géopolitiques après des années de turbulence dans les chaînes d'approvisionnement" (fin de citation). De la même façon, il convient d'évoquer la forte divergence entre le patron de Total et le climatologue Jean JOUZEL lors de l'Assemblée de rentrée du MEDEF voici quelques jours, divergence portant sur les choix stratégiques de cette multinationale et leurs conséquences sur l'environnement.

L'absence de démocratie sociale lors des choix stratégiques régionaux en matière économique est dénoncée depuis de longues années par les organisations syndicales.

Nous nous félicitons donc que dans les préconisations de ce rapport, la proposition d'une conférence sur l'éco industrie apparaisse en bonne place. Force est de constater que depuis le forum industrie de novembre 2019 organisé en région par les organisations syndicales et patronales aucune initiative de l'exécutif régional n'a permis de donner suite aux diverses propositions adoptées lors de cette rencontre. Il est plus que temps de répondre à cette exigence syndicale.

Si le travail de la Section Industrie permet de connaître quelques initiatives intéressantes au sein de la région, permet d'identifier quelques grands enjeux il ne répond pas ou pas assez à 4 points pour nous, essentiels :

1. L'évaluation, le contrôle, la conditionnalité des aides afin que celles-ci soient véritablement orientées vers des choix sociaux, environnementaux positifs. L'exemple des industries de l'automobile, secteur particulièrement subventionné, renforce magistralement cette exigence.

2. Les dispositifs publics au service de l'éco industrie doivent favoriser le développement équilibré des territoires. Or si l'on additionne les fonds de transitions justes de l'union européenne, les projets de France 2030, le plan d'urgence et industrie du futur de la région et les différentes mesures prises par les métropoles on s'aperçoit que les différents fonds atterrissent au même endroit renforçant les inégalités de territoire.
3. Le travail de la commission, les auditions réalisées, la présentation des différents dispositifs et projets confirment une absence totale de politique de filière en territoire, une absence fortement préjudiciable pour favoriser la transformation de l'appareil productif et la transition écologique.
4. Le rapport pointe les difficultés spécifiques rencontrées par les starts-up industrielles en matière de financement. Page 41 il est mentionné "la promesse de rentabilité moins forte que le numérique, les fonds nécessaires au processus d'industrialisation, le temps de développement de solutions imposent des moyens de financement beaucoup plus conséquents." Le rapport porte un regard lucide sur les carences de "la finance de marché" tournée vers l'accumulation monétaire au détriment de la réponse aux besoins. Dommage d'en rester au simple constat sans propositions de solutions à la hauteur de cet enjeu.

Le groupe CGT s'abstiendra.

► INTERVENTION de Roberto SANSORO, au nom de la CFDT, Collège 2

Messieurs les Présidents et Vice-Présidents,
Madame la Présidente de la Section Industrie,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'interviens au nom de la CFDT.

Le sujet choisi par la Section Industrie est complètement d'actualité, ce qui renforce l'importance des travaux que nous menons dans cette Assemblée.

Ces jours encore dans le monde et sur notre territoire, les températures et ses conséquences, démontrent, une fois de plus s'il en était besoin, le changement climatique auquel nous devons faire face, et donc soulignent d'autant plus les nécessaires transitions que nous devons conduire à tous les niveaux, dont la production industrielle.

Comme le souligne le rapport, « l'industrie vertueuse vis-à-vis de l'environnement est un facteur de compétitivité grandissant », alors ayons une longueur d'avance !

Vouloir assurer notre souveraineté industrielle, ne peut se faire sans penser les responsabilités environnementales des industries de demain. En ça, la contribution de la Section Industrie du CESSER avec la volonté de montrer ce qui marche, de repérer les dispositifs et accompagnements au service de ces évolutions, de rendre visible le rôle des pôles de compétitivité et les starts-up à impact, a pris le bon angle et nous espérons que les 3 axes de préconisations seront utiles aux acteurs de la région et au Conseil régional.

Nous avons pu noter durant le travail de la Section, que même des entreprises qui pouvaient nous sembler éloignées de ces sujets, ont pris la mesure du problème et se préoccupent d'améliorer leurs industries à être plus vertueuses écologiquement.

Comme l'a indiqué Madame la Présidente, les intérêts financiers et d'image de ces entreprises doivent servir aux changements possibles.

S'il est évident que les industries de notre territoire, pour assurer leur survie ou leurs évolutions devront amorcer ces transitions, pour la CFDT, cela ne pourra pas se réaliser sans leurs salariés ou/et leurs représentants.

Comme nous l'avons vu, ces derniers sont souvent moteurs dans cette volonté de transition. Pour

nos entreprises, cela donne une image très valorisante pour retenir ou attirer des nouveaux talents.

La CFDT note favorablement les nombreuses initiatives allant dans ce sens, et soutiendra toutes celles permettant aux salariés de s'exprimer sur ces sujets. Elle rappelle que les CSE, pour les entreprises qui en sont dotées, peuvent prendre des positions sur tous les sujets liés à l'environnement. Nous invitons d'ailleurs les partenaires sociaux à utiliser largement ces nouvelles prérogatives détaillées dans l'Accord National Interprofessionnel du 11 avril 2023, relatif à la transition écologique et au dialogue social.

Afin de connaître la stratégie que notre Région devrait adopter pour accompagner ces transitions et ou attirer des nouvelles industries, il est important d'avoir une idée de ces évolutions sur nos territoires. Quelles sont les entreprises qui ont entamé ces transitions, où en sont-elles, quels sont leurs besoins ?

Il faudra faire connaître les initiatives des industriels dans le domaine de l'éco-industrie autant auprès de la communauté économique que des populations environnantes. La CFDT prendra également sa part dans la valorisation des initiatives négociées.

La CFDT est fortement mobilisée pour une prise en charge de la formation des salariés et des jeunes. Aussi, nous soutenons les préconisations 4 et 6 sur le sujet, pour que notre Région développe des formations relatives à l'éco-industrie.

Nous proposons, après la réalisation de l'enquête auprès des industriels, de cibler rapidement les entreprises en difficulté pour que notre Région engage un accompagnement spécifique. Dans ces sites, il y a l'avenir de plusieurs milliers d'emplois. Les intégrer dans la dynamique du changement, tant dans les systèmes de production, que dans les organisations du travail, qu'aux nouvelles technologies, cela nécessite un accompagnement et des formations, nous soutenons pour y répondre, entre autres, la création d'un éco campus.

Nous remercions Mme Françoise PFISTER, Présidente de la Section Industrie pour son approche ouverte et respectueuse ainsi que Laurent DE PESSEMIER pour la qualité de son travail.

La CFDT votera favorablement cette contribution.

► INTERVENTION de Jean-Marie BENOÎT, au nom des Collèges 3 et 4

Les Collèges 3 et 4 tiennent d'abord à souligner la qualité de la contribution de la Section Industrie « Pour une conception élargie de l'éco-industrie au service du territoire ».

Ce rapport extrêmement dense de plus de 40 pages est le produit d'une vingtaine de séances de travail d'une demi-journée. Entamé le 13 septembre 2021, le travail de la Section a été terminé le 10 juillet dernier.

Les Collèges 3 et 4 saluent aussi la richesse graphique du rapport complété par de nombreuses cartes et tableaux, illustrant toujours de manière pertinente, les données analysées et les constats et préconisations avancés.

La Section Industrie a procédé à l'audition de plus d'une dizaine d'entreprises et de structures de soutien à l'innovation, choisies de manière particulièrement adéquate, pour illustrer la diversité des approches et des problématiques de « développement durable » et de « transition écologique » au sein et autour de l'industrie.

Il faut noter que le rapport s'est aussi attaché à prendre en compte à travers plusieurs auditions, l'apport des start-ups industrielles impliquées dans la transition écologique et propose une contribution pour faciliter leurs démarches financières dans la perspective de leur passage à la dimension industrielle.

Le rapport commence par situer l'éco-industrie dans la transition écologique, puis il liste les points d'entrée multiples des solutions éco-industrielles et des impacts qui en résultent.

En effet, la première contribution importante du rapport est d'avoir rappelé une définition élargie de l'éco-industrie (qui est celle du CESER) et qui définit deux axes de développement :

- La transition vers la neutralité carbone, qui implique, outre la mise en œuvre des alternatives aux combustibles et énergies fossiles, toutes les démarches de recyclage, de sobriété et d'économie de la ressource, etc.
- La promotion de l'éco-conception, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et le développement de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT).

Il en résulte le ciblage éco-industriel des dimensions « matériaux » et « approvisionnement », « process industriels » et la nécessaire prise en compte de l'impact des externalités sur l'environnement direct des entreprises.

Les auditions retenues se montrent particulièrement pertinentes :

- France Chimie avec un engagement d'au moins 36 % sur la décarbonation et ses plans de sites,
- TotalEnergie qui veut atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et soutient par ailleurs les entreprises et projets industriels, impliqués dans la transition écologique,
- Effage qui outre sa démarche de matériaux biosourcés, annonce qu'il agit autant en interne et pour ses chantiers qu'en conseil sur la transition écologique et la biodiversité pour ses clients,
- De même que Mérieux, Michelin (axe du « tout durable ») mais aussi Saint-Jean dans l'agroalimentaire, etc.

Les Collèges 3 et 4 soulignent aussi la mise en évidence dans le rapport, du travail des pôles de compétitivité sur l'accélération de l'éco-industrie (exemples d'AXELERA et de POLYMERIS).

Ils soulignent aussi toutes les propositions de formation et de recherche développement contribuant à la transition écologique qui sont listées dans le rapport.

Parmi les soutiens à la transition écologique organisés par le Conseil régional, les Collèges 3 et 4 notent la préparation de nouveaux véhicules financiers pour soutenir les start-ups industrielles, mais ils en profitent pour rappeler ici, la nécessité plus générale de la mise en place d'une politique d'évaluation de ses politiques publiques par le Conseil régional, et, en particulier, l'évaluation des démarches d'accompagnement menées auprès des entreprises régionales et autres collectivités, en matière de transition écologique comme dans d'autres domaines.

En ce qui concerne les préconisations qui ont été développées en 3 axes, les Collèges 3 et 4 attirent l'attention sur :

- La nécessité d'un suivi quantitatif et qualitatif des démarches d'éco-industrie par un panel significatif d'entreprises (plusieurs centaines, de filières et dimensions différentes),
- La promotion du dialogue social à l'échelle des territoires pour développer l'éco-industrie,
- Un « éco-campus » pour la formation de jeunes diplômés mais aussi le développement des compétences nécessaires pour tous,
- L'accompagnement par la Région des entreprises isolées et fragilisées dans leurs démarches d'amélioration de la qualité environnementale,
- Le soutien des programmes inter-filières et territoriaux sur l'économie circulaire par les collectivités concernées avec l'aide de la Région.

Les Collèges 3 et 4 tiennent à souligner que les objectifs initialement annoncés pour ce travail ont été atteints par la Section Industrie, même s'ils estiment qu'une contribution plus approfondie doit intégrer pleinement la question de l'implication des salariés dans les entreprises concernées et de leurs représentants.

De même, la prise en compte d'un point de vue plus complet sur la biodiversité est indispensable, qui passe par un choix pertinent d'auditions d'acteurs intervenants sur ce sujet (Biodiversité, qui, comme le souligne l'introduction du rapport, concerne l'ensemble des activités humaines).

Au final, la qualité de la réflexion qui transparaît à travers le document montre le mûrissement d'une réflexion dont on constate aujourd'hui à quel point il devient tous les jours de plus en plus fondamental qu'elle soit appropriée et traduite en actes accélérés ; non seulement pour l'industrie et l'économie, mais aussi pour l'ensemble des populations de nos territoires. La planification écologique doit prendre corps à tous les niveaux.

Indépendamment des opinions individuelles, les Collèges 3 et 4 voteront sans réserve le rapport.

Ils tiennent enfin tout particulièrement à souligner (et ce n'est pas de simple convenance) la qualité de la contribution de Laurent DE PESSEMIER pour l'élaboration et la rédaction du document. Le rapport présenté par la Section Industrie donne une définition précise, élargie et de qualité sur ce qui peut et doit être développé pour une stratégie industrielle en faveur de l'éco-industrie.

► INTERVENTION d'Elisabeth RIVIÈRE, au nom de la LPO

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

J'interviens au titre de la LPO.

Comme l'a précisé notre collègue au titre des Collèges 3 et 4, la contribution de la Section Industrie est le résultat d'un travail dense qui a permis un balayage large du développement de l'industrie dans notre région en questionnant le concept de l'éco-industrie. Nous avons pu constater que de bonnes pratiques se déploient sur notre région, en respectant la loi, les nouvelles normes et les objectifs de neutralité carbone.

Le rapport comme il est précisé dans l'introduction n'aborde que brièvement la biodiversité par choix, ce que je regrette, vous vous en doutez et que j'ai pu exprimer au cours de nos travaux.

Comme vous le savez, l'urgence est bien là, face à l'effondrement de la biodiversité au même titre que pour les dérèglements climatiques. Tout est lié et on ne peut se contenter de ne traiter que les questions de la transition vers la neutralité carbone et du développement du recyclage et de l'économie circulaire.

Même si, et je salue l'ouverture qui a été faite, nous avons pu évoquer des initiatives possibles pour la gestion en faveur de la biodiversité de certaines industries, il est encore palpable que ces préoccupations ne sont pas encore assez prises en compte par la vision du monde industriel et des enjeux financiers à court terme alors que la définition retenue énonce bien « la préservation des ressources et la protection du milieu naturel ».

J'espère que cette approche, même si elle me paraît encore insuffisante, contribuera à faire évoluer nos réflexions et nos travaux au sein du CESER vers une vision globale sur l'avenir du vivant pour l'ensemble des travaux menés dans toutes nos instances.

Je remercie Françoise PFISTER et Laurent DE PESSEMIER qui ont permis l'ouverture aux questions de biodiversité lors de l'organisation des travaux de la Section même si je regrette que malgré l'intelligence collective que nous déployons, nous restons trop discrets sur ce sujet, c'est pour quoi, au nom de la LPO, je m'abstiendrai.

► INTERVENTION d'Aurélie DESSEIN, en qualité de Personnalité Qualifiée Environnement et Développement Durable, Collège 3

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Je salue la démarche engagée de traiter la question de la compatibilité de l'industrie avec les enjeux écologiques et de transformations rapides face à l'urgence climatique.

La lecture de cette contribution amène toutefois quelques questionnements. Je vous en livre certains.

1. Celui de la définition des enjeux environnementaux et l'absence de prise en compte des impacts sur le Vivant, sur la Biodiversité. Pourquoi la recherche d'une industrie intégrant le Vivant dans ses schémas de transformation ne figure-t-elle pas dans les objectifs de l'éco-industrie telle qu'elle est ici décrite ? Ce manque est rédhibitoire dès l'instant que l'on aborde des enjeux de transition écologique, l'enjeu biodiversité étant totalement interconnecté avec les enjeux globaux.
2. À quand une économie et une industrie, s'impliquant dans une transformation des besoins de nos sociétés occidentales, qui s'éloignerait davantage de besoins matériels induits par les publicités et une artificialisation des espaces, et qui s'approcherait davantage d'une sobriété des usages et d'une reconnexion aux notions de limites planétaires ?
3. Le 3^{ème} questionnement est celui du choix de certaines industries pour illustrer les approches d'« éco-industrie ». Des entreprises à échelle moindre, connectées aux besoins primordiaux (comme se loger, se nourrir, respirer un air sain, ...), et mettant en œuvre une approche intégrée de préservation de l'environnement, mériterait probablement des focus, afin de valoriser une échelle adaptée à l'économie circulaire et relocalisée, car l'échelle d'intervention supra-régionale voire internationale de certaines structures auditionnées, liée à la pétrochimie par exemple, s'illustre par les contre-exemples de respect des enjeux environnementaux au-delà du périmètre régional que le lecteur ne peut ignorer et qui tendent à galvauder des concepts naissant dans la conscience collective de transition écologique.

Ce sujet particulièrement complexe d'intégration de l'enjeu environnemental dans l'industrie, fait appel à une acculturation aussi pour les lecteurs. La contribution est particulièrement fournie à cet égard, la qualité est à souligner. Mais le délai des conseillers pour prendre connaissance de cette contribution est probablement trop court pour formuler une intervention plus complète en ce qui me concerne.

Pour résumer l'avis, que je vous partage, l'intégration pleine et entière des enjeux environnementaux dans la transformation des productions à grande échelle, la finalité des productions industrielles (quels biens souhaite-t-on produire pour une société durable ?), la transformation des modèles économiques pour rendre cette économie « désirable », tous ces champs d'investigation nécessitent des questionnements nouveaux. L'« éco-industrie », pour être suffisamment définie, se doit d'intégrer ces enjeux, ainsi que ceux des impacts sociaux comme évoqué par les conseillers qui se sont déjà exprimés.

Ces questionnements et remarques m'amènent à m'abstenir sur le vote de cette contribution. Je salue toutefois le travail et la démarche engagés et je ne peux qu'encourager le CESER à poursuivre ses contributions sur les transformations nécessaires pour faire face aux crises climatiques, biologiques, sociales que nous sommes nombreux à intégrer dans nos implications respectives.

Je vous remercie de votre attention.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 11 septembre 2023



106 ONT VOTE **POUR**

2 ONT VOTE **CONTRE**

28 SE SONT **ABSTENUS**

1 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		Non désigné(e)				
		PEYREFITTE Carole	X			
		OLEKSIK Bernadette	X			
		VIDAL Serge				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe				
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique				
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie			X	
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul			X	
		BOUVERET Lise			X	
		BOUVIER Bruno			X	
		CANET Fabrice				
		CARDINAUX Lionel			X	
		DA COSTA Rosa			X	
		FATIGA Antoine			X	
		FAURE Philippe			X	
		GELDHOF Nathalie			X	
		GENSEL Virginie			X	
		GUICHARD Karine			X	
		MARGERIT Laurence				
		MURCIA Jean-Raymond				
		NATON Agnès				
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné(e)				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BAULAND Gisèle	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MAITRE Eric	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François				
		NINNI Agnès	X			
		PUECH Maryline	X			
		ROBERTO Sansoro	X			
SAILLANT Elisabeth	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		DEVY Eric				
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène				
		TEMUR Hélène				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine	X			
		LELUC Gilles	X			
		LOHEZ Valérie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			X	
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise		X		
		VELARD Patrick		X		
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union fran- çaise des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les ainées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREAM Auvergne et le CREAM Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				
		MEZUREUX Nathalie				
		Non désigné(e)				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		TORDJEMAN Zihar				X
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie				X
		MONNET Alexis				X
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne				
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel				X
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine				
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard				X
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian				X
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours Catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël			X	
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique			X	
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			X	
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth			X	
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie					X	
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon			X	
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine				X
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Laurent DE PESSEMIER

laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 08

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

À travers sa Section Industrie, le CESER avait finalisé en mai 2021 une note sur les impacts du COVID-19 sur le développement industriel. Cette note pointait une forte évolution du contexte industriel et l'accélération d'un certain nombre de mutations.

La souveraineté industrielle est remise au cœur du débat en dualité avec la préservation des ressources. Cela traduit une attention particulière et des enjeux liés à la relocalisation de certaines activités mais surtout la localisation d'activités en émergence issues du développement de nouvelles filières industrielles. La réindustrialisation, l'innovation et la compétitivité industrielle sont au cœur de cette recherche de souveraineté quelle qu'en soit l'échelle : Europe, France, Région, ...

Mais cela doit aller de pair avec la nécessité d'accélérer la transition écologique et énergétique pour répondre aux enjeux environnementaux et engagements pris. Cela se traduit par la nécessité de développer une industrie propre et responsable.

L'objectif de la contribution est d'identifier les bonnes pratiques et les efforts déployés sur le territoire régional en faveur du développement de l'éco-industrie dans une définition volontairement large choisie par le CESER.

La contribution s'organise en quatre parties. La première partie présente le développement de l'éco-industrie. La deuxième partie illustre des démarches concrètes d'acteurs régionaux de taille et de secteurs divers engagés ainsi que les leviers mobilisés. Elle présentera également les dispositifs de soutien des pouvoirs publics au développement de l'éco-industrie.

La troisième partie insiste sur le rôle de l'innovation comme axe majeur de développement de l'éco-industrie.

La dernière partie constitue les recommandations du CESER pour aller plus vite en région et emmener le plus grand nombre d'entreprises pour en faire un marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes.

ÉCO-INDUSTRIE | ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE | INNOVATION | START UP À IMPACT | RÉINDUSTRIALISATION | TRANSITION ÉCOLOGIQUE | TRANSITION ÉNERGETIQUE | STRATÉGIE INDUSTRIELLE | PRODUCTION INDUSTRIELLE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES INDUSTRIE

Crédits photos : 123 RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20